Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 16 septembre 2021

Président de séance			
David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante			
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés			
Élu·e	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Virgile CHASSAGNON	X		
Pascale HOFFMANN			
Thierry KLEIN		X	
Sophie LAMBERT-LACROIX			Jacky CUVEX-COMBAZ
Véronique MOLINARI	X		
Frédéric NOEL			
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Nicolas TERZI	X		
Siège vacant – dans l'attente d'élections partielles			
Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés			
Élu·e	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET	X		
Jennifer BUYCK			
Fanny COULOMB			
Gwenaël DELAVAL	X		
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques			
Élu·e	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Damien DELAYE	X		
Souad HOUAMA	X		
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Personnalités extérieures			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Siège de titulaire vacant - En attente de désignation par la Région			
Siège de suppléant vacant - En attente de désignation par la Région			
Véronique GHIGLIONE (T)			
En attente d'une suppléante			
Marc FRUSTIE			
Didier PINEL			

Collège D : Étudiants			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Juliette BODIN (T)			
Thibault RUCHON (S)			
Bartimée BOSSON (T)			
Elsa DURIEZ (S)			
Hanane BOURKHA (T)			
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)			Noémie DUTILLEUL
Gregor DAVID (S)			
Martin COSTE-CLEMENT (T)			
Yasmine TOUHAMI (S)	X		
Noémie DUTILLEUL (T)	X		
Stephen FAUVERNIER (S)			
Sacha GOUILLET-VEUX (T)			
Clara ARDOUIN (S)			
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Diane IVALA-MENDOME (T)			
Pas de suppléant (liste épuisée)			

Collège D : Étudiants (suite)			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Nathan JAEGER (T)			
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)			
Mathis MORIN (T)			
Lucie LEMPEREUR (S)			
Loona MOURENAS (T)			
Ali BOUZIANE (S)			
Benjamin PELLIEUX ABRAM (T)			
Mathias THIBAUDAU			
Allan PONS (T)			
Pas de suppléant (liste épuisée)			
Hugo PREVOST (T)			Emmy MARC
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)	X		
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
Pas de suppléant (liste épuisée)			

Invités permanents			
Invité·e	**Fonction**	**Présent·e**	**Excusé·e**
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique		X
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration	X	
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant		X
Marc ODDON	Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle		X
Véronique-Aurélie BRICOUT	Vice-présidente Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants		X
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé	X	
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences		X
Philippe DESSUS	Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements		X
Jacky GHODBANE	Agent comptable		X
Jérôme PARET ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Anne ALMERAS ou son adjoint	Directrice de la DEFI ou son adjoint	X (Sylvain VIZZUTTI)	
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe	X (Séverine ROYER)	

Invités permanents (suite)			
Invité·e	**Fonction**	**Présent·e**	**Excusé·e**
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thomas PRIEUR ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant	X	
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Irène LAURENT	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
Simon GODARD	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINNET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X

Invités ponctuels			
Invité·e	**Point à l'ordre du jour**	**Présent·e**	**Excusé·e**
Lydie COGNE	RDE et MCCC du DSDA	X	
Marta RUIZ-GALBETE	RDE et MCCC du SDL, tarifs du SDL	X	
Stéphane GERRY-VERNIERE	RDE et MCCC de la Faculté de Droit	X	
Jean-Pierre HENRY	Présentation des ETC interdisciplinaires	X	
Sabine LAVOREL	Présentation du DU *Droit de l'environnement*	X	

La séance du 9 septembre 2021 a dû être annulée en raison du nombre insuffisant de membres présents ou représentés ne permettant pas de satisfaire à la condition de quorum.
Conformément à l'article 79 des statuts de l'UGA, la commission a été convoquée pour le même ordre du jour le 16 septembre 2021 sans qu'il soit nécessaire de satisfaire au quorum.

Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.

Les points à l'ordre du jour sont traités dans un ordre différent de celui indiqué sur la convocation. Le présent relevé de décisions retranscrit la séance en en respectant la chronologie.

ORDRE DU JOUR

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
3. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
4. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
5. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
7. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
8. **Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
9. **Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
10. **Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
11. **Questions diverses**

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
   → Présenté par David DECHENAUD
2. **Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
3. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
4. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
5. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
7. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
8. **Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
9. **Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
10. **Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
11. **Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Composition de la CFVU**

Suite aux élections régionales, Catherine BOLZE n'est plus habilitée à représenter la Région.
Un nouveau représentant sera désigné par la Région pour siéger à la CFVU en tant que personnalité extérieure.

Démission d'Isabelle KRZYWKOWSKI.
Une élection partielle sera organisée pour pourvoir ce siège.

Dans l'attente, le quorum passe de 24 à 23 membres présents ou représentés.

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
   → Présenté par José LABARERE
3. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
4. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
5. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
7. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
8. **Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
9. **Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
10. **Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
11. **Questions diverses**

Nombre de places attribuées en 2ème année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2022 et ventilation provisoire par voie d'accès

	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	112 (-)	65 (+24)	17 (+8)	8 (+3)	202 (+35)
LAS 1	74 (+38)	24 (+9)	7 (+4)	5 (+3)	110 (+54)
LAS 2-3	100 (+87)	42 (+39)	12 (+11)	6 (+5)	160 (+142)
Passerelles	16 (+6)	7 (+4)	2 (+1)	- (...)	25 (+11)
Total	302	138	38	19	497

José LABARERE indique que les effectifs globaux en Médecine, Pharmacie, Maïeutique et Odontologie sont fixés ; en revanche, la ventilation entre PASS, LAS 1 et LAS 2-3 est susceptible d'évoluer d'ici quelques mois.

Yasmine TOUHAMI : Si je comprends bien, il y a des effectifs assez importants en LAS 2-3, et vous voudriez équilibrer les places pour une égalité des chances vis-à-vis des anciens étudiants de PACES. Par ailleurs, il me semble qu'il y avait l'année dernière plus de places en LAS 1 que de candidats. Vous aviez évoqué la possibilité de basculer ces places en PASS, selon le principe de fongibilité. Idem pour les filières : par exemple, un étudiant qui n'aurait candidaté que pour Médecine et qui n'aurait pas été reçu pourrait se voir proposer une place non pourvue en Pharmacie. Pourriez-vous nous indiquer ce qu'il en est ?

José LABARERE : La PACES disparaissant, les places qui étaient auparavant attribuées aux étudiants de PACES ont dû être ventilées sur les parcours PASS et LAS. Le Premier ministre avait donné pour instruction de ne pas réduire les capacités d'accueil globales ; nous les avons d'ailleurs légèrement augmentées en 2e année des études de santé. La politique de l'UGA consiste à donner autant de chances d'accéder aux études de santé par les voies LAS et PASS. En outre, un arrêté prévoit l'attribution de la moitié des places aux LAS et de l'autre moitié aux PASS.
Certains étudiants de PASS ont obtenu 10 de moyenne, n'ont pas été admis en 2e année des études de santé mais ont été autorisés à poursuivre en LAS 2 : ce sont les « reçus-collés ». Nous en connaissions le nombre mais nous ignorions combien d'entre eux allaient effectivement s'inscrire à l'UGA. Nous avons dû définir un nombre de places de LAS 2-3 sans avoir une vision précise des besoins. À ce jour, selon les chiffres provisoires, il y aurait moins de 160 étudiants « reçus-collés » inscrits en LAS 2. Si nous laissions les 160 places de LAS 2-3 sans avoir suffisamment de candidats, ces places seraient perdues. C'est pourquoi nous serons sans doute amenés à proposer une révision du nombre de places qui paraît surévalué par rapport au nombre de candidats réels.
L'année dernière, comme l'ensemble des universités françaises, l'UGA avait trop de places en LAS par rapport au nombre de candidats, notamment en Pharmacie, Maïeutique et Odontologie. Le respect des textes ne permettait pas d'utiliser ces places vacantes pour des étudiants du PASS. Très tardivement, des arrêtés ont autorisé le report de ces places de LAS non pourvues sur les PASS. Aujourd'hui, toutes les places en Médecine, Pharmacie, Maïeutique et Odontologie ont été pourvues, soit en LAS, soit en PASS lorsque le nombre de candidats en LAS était insuffisant. Un travail a été mené cet été avec la Présidence, et en concertation avec le ministère, afin qu'aucune place ne reste vacante.

Cf. Annexe 1

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
3. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
   → Présenté par David DECHENAUD
4. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
5. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
7. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
8. **Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
9. **Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
10. **Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
11. **Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 juin 2021 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021 est soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	18
Membres représentés	4
Nombre de votants	22
Voix favorables	22
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021.

Cf. Annexe 2

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
3. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
4. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
   → Présenté par David DECHENAUD
5. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
7. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
8. **Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
9. **Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
10. **Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
11. **Questions diverses**

Présentation des RDE et MCCC année propédeutique, Licences, Licences pro., Masters, Service des langues

CFVU du 16 septembre 2021

Textes de référence

Obligation de voter les MCCC (cf. Article L613-1 Code de l'Education) :

« *Les modalités de contrôle des connaissances* ***doivent être arrêtées*** *dans chaque établissement* ***au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement*** *et elles* ***ne peuvent pas être modifiées en cours d'année*** »

Textes de référence

La CFVU vote les RDE et MCCC des formations portées par les composantes élémentaires hors composante académique.

Le cadrage des RDE et MCCC de l'UGA s'appuie :

Sur la réglementation nationale :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté di 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Textes de référence

Le cadrage des RDE et MCCC de l'UGA s'appuie :

Sur le cadrage UGA :

- Règles relatives aux modalités de contrôle des connaissances de licence, licence professionnelle, master
- Note d'orientation pédagogique validée par la CFVU du 8 octobre 2020

RDE et MCCC Année propédeutique soumis au vote

DSDA :

- Année propédeutique scientifique

RDE et MCCC de LICENCES soumis au vote

DSDA :

- Licence mention Chimie, tous parcours
- Licence mention Informatique, tous parcours
- Licence mention Physique, tous parcours

RDE et MCCC de LICENCES soumis au vote

FEG :

- Licence mention Economie et Gestion, parcours Economie et Gestion - Droit (Valence)

RDE et MCCC de LICENCES soumis au vote

Faculté de Droit :

- Licence mention Droit, tous parcours

La faculté de Droit demande une dérogation d’un an pour mettre en place les 9 ects en LVE et en UE d'ouverture sur le cycle de licence parcours Droit en EAD.

RDE et MCCC de LICENCES soumis au vote

IUGA:

- Licence mention Géographie et Aménagement, tous parcours

L'IUGA demande une dérogation à la règle suivante en seconde chance : quelle que soit la note de seconde chance, elle remplace la note de session initiale.
Souhait d'appliquer la règle suivante : la note de session 1 est maintenue si la note de seconde chance est moins bonne.

RDE et MCCC de LICENCES PRO soumis au vote

IUGA :

- Licence professionnelle mention Guide conférencier
- Licence professionnelle mention Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel

RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

Faculté de Droit :

- Master mention Droit, tous parcours de M1
- Master mention Droit de la propriété intellectuelle, tous parcours
- Master mention Droit des affaires, tous parcours
- Master mention Droit des collectivités territoriales, tous parcours

RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

Faculté de Droit :

- Master mention Droit des libertés, tous parcours
- Master mention Droit européen, tous parcours
- Master mention Droit international, tous parcours
- Master mention Droit notarial, tous parcours

RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

Faculté de Droit :

- Master mention Droit pénal et sciences criminelles, tous parcours
- Master mention Droit privé, tous parcours
- Master mention Justice, procès et procédure, tous parcours

RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

Faculté de Droit :

- Master mention Droit public des affaires, tous parcours

Parcours M2, semestre 4 : UE affectées de crédits non multiples de 3.

La faculté de Droit demande une dérogation d'un an pour mettre en place les multiples de 3 ects.

RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

IUGA :

- Master mention Géographie, Aménagement, Environnement et Développement, tous parcours
- Master mention Urbanisme et Aménagement, tous parcours

RDE et MCCC
Offre de formation en langues soumis au vote

SERVICE DES LANGUES :

- Allemand – Anglais – Arabe – Catalan – Chinois – Espagnol – Grec – Hébreu – Italien – Japonais – Latin – Langue des Signes Française – Néerlandais – Polonais – Portugais – Russe – Turc

Laurence VIANES : Je souhaiterais que l'on vote à part la demande de dérogation de l'IUGA concernant la règle de seconde chance.

David DECHENAUD : Nous procéderons donc à deux votes pour l'IUGA, afin de distinguer la demande de dérogation du reste des règlements des études et modalités de contrôle des connaissance et des compétences de cette composante.

Laurence VIANES : Cette dérogation à la règle de seconde chance avantage les étudiants qui n'ont pas eu leur semestre par rapport à ceux qui l'ont tout juste validé et qui ne bénéficient pas de cette possibilité de repasser des épreuves en conservant leurs meilleures notes. Par ailleurs, les règles sont faites pour être appliquées et je ne vois pas de raison pour que certaines composantes y dérogent.

David DECHENAUD : C'est exact, les étudiants qui ont une moyenne supérieure à 10 ne peuvent pas repasser d'épreuves. Cette demande de dérogation ne concerne qu'une mention de licence de l'IUGA. Pour l'année prochaine, il serait intéressant d'avoir une explication plus détaillée de la volonté de l'IUGA à cet égard, et de connaître le nombre d'étudiants susceptibles de maintenir leur note de session 1 après la seconde chance.

Emmy MARC : Les sujets peuvent être différents entre la première et la seconde chance, et il est possible d'obtenir une note inférieure. Il s'agit de permettre à l'étudiant de ne pas être pénalisé par son passage en seconde chance. Il doit y avoir des raisons à cette demande de dérogation qui ne concerne qu'une seule mention.

Gwenaël DELAVAL : Je suis plutôt favorable à respecter le choix des collègues qui demandent cette règle, et qui ont sûrement de bonnes raisons pédagogiques de le faire.

David DECHENAUD : Si la CFVU approuve cette dérogation, nous demanderons à l'IUGA des éléments statistiques et explicatifs pour une éventuelle reconduite l'année prochaine.

Véronique MOLINARI : En l'absence de précisions, cela risque de créer un précédent que je ne souhaite absolument pas voir s'appliquer.

David DECHENAUD : Un représentant de l'IUGA devait être présent, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Il est nécessaire de se prononcer aujourd'hui pour respecter la réglementation.

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM

- ***Année propédeutique et licences du DSDA***
- ***Double licence de la Faculté d'Économie***

Il est décidé de consacrer un vote à la demande de dérogation de l'IUGA, afin de distinguer cette demande du reste des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de cette composante.

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'année propédeutique et des licences du DSDA sont soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	4
Nombre de votants	23
Voix favorables	23
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'année propédeutique et des licences du DSDA.

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la double licence de la Faculté d'Économie sont soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	4
Nombre de votants	23
Voix favorables	23
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la double licence de la Faculté d'Économie.

Cf. Annexes 3

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM

- ***Licences et masters de la Faculté de Droit***
- ***Licences, licences professionnelles et masters de l'IUGA – hors demande de dérogation***

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des licences et des masters de la Faculté de Droit sont soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	4
Nombre de votants	23
Voix favorables	23
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des licences et des masters de la Faculté de Droit.

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des licences, des licences professionnelles et des masters de l'IUGA – hormis la demande de dérogation relative à la règle de la seconde chance, sont soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	4
Nombre de votants	23
Voix favorables	23
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des licences, des licences professionnelles et des masters de l'IUGA – hormis la demande de dérogation relative à la règle de la seconde chance.

Cf. Annexes 3

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM

- ***Demande de dérogation de l'IUGA***
- ***Service des langues***

La demande de dérogation relative à la règle de la seconde chance pour la mention de licence *Géographie et Aménagement* de l'IUGA est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	4
Nombre de votants	23
Voix favorables	21
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la demande de dérogation relative à la règle de la seconde chance pour la mention de licence *Géographie et Aménagement* de l'IUGA.

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des Langues sont soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	4
Nombre de votants	23
Voix favorables	23
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des Langues.

Cf. Annexes 3

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
3. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
4. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
5. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
   → Présenté par Jean-Pierre HENRY
6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
7. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
8. **Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
9. **Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
10. **Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
11. **Questions diverses**

Offre des ETC(s) interdisciplinaires du SET

Jean-Pierre HENRY

Année 2021-2022

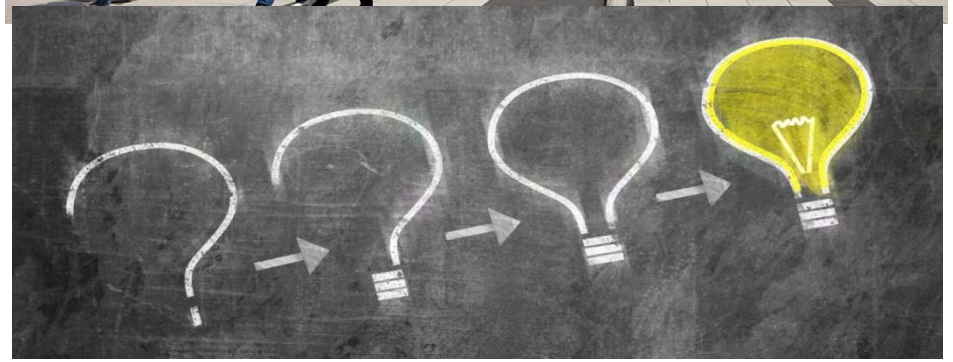

Organisation de l'offre

- **63 enseignements répartis en 9 thématiques et proposés au premier et/ou second semestre**

Conduite de projets d'innovation	**8**
Culture sciences	**3**
Culture sciences humaines et sociales	**17**
Education et culture	**3**
Engagement et citoyenneté	**3**
Enjeux du développement durable	**4**
Institutions et enjeux démocratiques dans le monde	**12**
Regard critique sur la science, la technologie et le numérique	**11**
Santé, Bien être	**2**

- **42 ETC(s) au premier semestre, 44 ETC(s) au second semestre**
- **Un travail de partenariat avec Design Factory et la mission RSE**
- **Proposition de 3 ETC(s) pour les publics à fortes contraintes (hybridation, MOOC)**
- **Un travail collaboratif : Jean Breton, Laurence Vianes, Virginie Zampa, Emmy Marc, Sylvie Martin-Mercier**

ETC	Nom Responsable	Semestre		Licence			Master		Nature UE	Volume horaire	Capacité	MCC	Modalité	Nombre de Grpe/sem
Affûter ses neurones	Isabelle LEBRUN	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	TD	22	30	ET	4	2 Gpes
Analyser les messages médiatiques : études de cas	Joëlle BOURGIN		S2	L1	L2	L3	M1	M2	CM	22	150	ET	5	1 Grpe
Archéométrie	Christophe GRIGGO	S1		L1	L2	L3	M1		CM	22	80	ET	3	1 Grpe
Atelier du spectateur	Julie VALERO		S2	L1	L2	L3			TD	22	40	CC	2	1 Grpe
Avenir : faire son bilan, construire des projets	Laurence MENU	S1	S2	L1	L2	L3			TD	18	24	CC	1	3 Grpes au S1 2 Grpes au S2
Bioéthique	Nicolas AUMONIER	S1	S2		L2	L3	M1	M2	CM	18	180	ET	3	1 Grpe
Campus création En partenariat avec Design Factory Grenoble	Anaïs ALLEMAND	S1			L2	L3	M1	M2	TD/TP	24	40+10	ET	4	1 Grpe
Citizen Campus En partenariat avec Design Factory Grenoble	Anne DELABALLE	S1	S2		L2	L3	M1	M2	TP		10	CC	1	
Communication publique, information et questions de santé	Mikaël CHAMBRU	S1			L2	L3	M1	M2	CM	22	150	ET	5	1 Grpe
Conception e-learning	Elke NISSEN	S1	S2		L2	L3	M1	M2	TD	22	24	CC	1	1 Grpe
Construire son projet entrepreneurial	Christian GUICHERD	S1	S2			L3	M1	M2	TD	16	24	CC	1	3 Grpes au S1 1 Grpes au S2
Créativité et innovation	Stéphanie DILIGENT	S1	S2	L1	L2				TD	22	40	ET	5	1 Grpe
Des médias à l'internet, socio-histoire de la communication	Benoît LAFON		S2	L1	L2	L3			CM	22	200	ET	5	1 Grpe
Détention et formation : quelle implication pour les étudiant-es	Mireille BAURENS	S1			L2	L3	M1	M2	TD	22	20	CC	1	1 Grpe
Détention et journal	Mireille BAURENS		S2		L2	L3	M1	M2	TD	22	20	CC	1	1 Groupe
Écriture créative au service des "sans voix" et des vies précaires	Mireille BAURENS	S1			L2	L3	M1		TD	22	20	CC	1	1 Groupe

Éduquer aux médias et à l'information : pourquoi ? Comment ?	**Joëlle BOURGIN**	S1			L2	L3	M1	M2	CM	22	150	ET	5	1 Grpe
Égalités Femmes - Hommes, les enjeux et défis du "genre", aujourd'hui	**Mireille BAURENS**	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	TD	22	40	CC	1	3 grpes
Engagement associatif et syndical	**Jean-Pierre HENRY**	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	TP		illimitée	CC		1 Grpe
Environnement et santé	**Christine DEMEILLIERS**		S2	L1	L2	L3	M1		TD/CM	22	100	ET	2	1 Grpe
Étoiles et Planètes	**Alexandre SIMIONOVICI**	S1	S2	L1	L2	L3			CM	22	90	ET	224	1 Grpe
FabLabJamSession dans l'Anthropocène **En partenariat avec Design Factory Grenoble**	**Joël CHEVRIER**		S2	L1	L2	L3	M1	M2	TP	24	25	ET	2	1 Grpe
Femmes dans la littérature de l'Antiquité	**Laurence VIANÈS**		S2	L1	L2	L3	M1		CM	22	100	CC	2	1 Grpe
Formation musicale et artistique	**Yves MARKOWICZ**	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	TP		illimitée	CC	5	1 Grpe
Green University **En partenariat avec Design Factory Grenoble**	**Anne DELABALLE**	S1	S2				M1	M2	TP		10	CC	1	
Hack ton campus **En partenariat avec Design Factory Grenoble**	**Gérard POLLIER**	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	TD	24	100 + 50	CC	1	24 étud/défis
Histoire de la littérature de jeunesse européenne	**Éléonore CARTELLIER**	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	TD	22	40	CC	2	2 Grpes au S1 2 Grpes au S2
Histoire de l'optique	**Dominique RAYNAUD**	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	CM	22	50	CC	1	1 Grpe
Histoire des droits de l'homme	**Claire COURTECUISSE**		S2	L1	L2	L3	M1		CM	18	60	ET	5	1 Grpe
Histoire des sciences des Grecs à la fin du 19ème siècle	**Nicolas AUMONIER**	S1			L2	L3	M1	M2	CM	18	180	ET	3	1 Grpe
Histoire des sciences depuis le début du 20ème siècle	**Nicolas AUMONIER**		S2		L2	L3	M1	M2	CM	18	180	ET	3	1 Grpe
Homme préhistorique	**Christophe GRIGGO**		S2	L1	L2	L3	M1		CM/TP	22	80	ET	3	1 Gpre

Homme préhistorique	**Christophe GRIGGO**		S2	L1	L2	L3	M1		CM/TP	22	80	ET	3	1 Gpre
Images et films vidéos, comprendre et analyser	**Benoît LAFON**		S2	L1	L2	L3			CM	22	200	ET	5	1 Grpe
Information et communication dans les sociétés contemporaines	**Amélie COULBAUT-LAZZARINI**	S1		L1	L2	L3			CM	22	150	ET	5	1 Grpe
Initiation à la linguistique	**Lidia MILADI**	S1		L1	L2	L3			TD	22	40	CC	2	1 Grpe
Internet : cultures et communication	**Filipe FERREIRA**	S1	S2	L1	L2	L3			TD	22	35	CC	1	1 Grpe
Introduction aux enjeux socio-environnementaux	**Mission RSE**		S2	L1	L2	L3			TD	24	100	CC	1	2/3 Grpe
Jeunesse(s) en révolte : pratiques artistiques et transformation(s) sociale(s) au Chili et ailleurs.	**Olga LOBO**		S2	L1	L2	L3	M1	M2	CM	22	40	CC	1	1 Grpe
Jeux combinatoires et raisonnements mathématiques	**Sylvain GRAVIER**	S1	S2	L1	L2				TD	22	30	CC	1	1 Grpe
Les risques naturels en montagne	**Florence NAIIM**		S2	L1	L2	L3	M1	M2	TP/CM	22	45	CC	1	1 Grpe
Linguistique Française - syntaxe et discours	**Lidia MILADI**	S1		L1	L2	L3			TD	22	40	CC	2	1 Grpe
L'Union Européenne - aspects juridiques	**Romain TINIERE**	S1		L1	L2	L3	M1	M2	CM	22	40	ET	4	1 Grpe
L'univers	**Aurélien BARRAU**	S1	S2	L1	L2	L3			CM	22	250 + 50	ET	5	1 Grpe
L'Université Ephémère du Design: vers une Convention Citoyenne Universitaire UGA **En partenariat avec Design Factory Grenoble**	**Joël CHEVRIER**		S2	L1	L2	L3	M1	M2	TP	24	24	CC	2	1 Grpe
Mastériales **En partenariat avec Design Factory Grenoble**	**Anaïs ALLEMAND**	S1					M1	M2	TD/TP		40	ET	5	1 Grpe
Médias et questions internationales	**Maria HOLUBOWICZ**	S1		L1	L2	L3			CM	22	150	ET	5	1 Grpe
Migrations, immigrations et étrangers en France	**Claire COURTECUISSE**		S2	L1	L2	L3	M1	M2	CM	18	60	ET	5	1 Grpe
Mobilités sociétales **En partenariat avec Design Factory Grenoble**	**Carine DOMINGUEZ-PERY**		S2	L1	L2	L3	M1	M2	TD/CM	24	50	CC	1	1 Groupe

Naissance du médicament	**Emmanuel DROUET**	S1	S2	L1	L2				CM	22	80	ET	5	1 Grpe
Ouverture au monde juridique	**Claire COURTECUISSE**	S1		L1	L2	L3			CM	22	55	ET	5	1 Grpe
Parole et cerveau	**Anne VILAIN**	S1		L1	L2	L3			TD	22	40	CC	2	1 Grpe
Penser la crise écologique	**Aurélien BARRAU Éléonore CARTELLIER**	S1	S2	L1	L2	L3			CM	22	250	ET	5	1 Grpe
Phonétique phonologie : Acquisition de la prononciation d'une langue étrangère	**Thi Thuy Hien TRAN**		S2	L1	L2	L3			TD	22	45	CC	1	1 Grpe
Phonétique & Phonologie Les premiers pas de la parole	**Marie-Agnès CATHIARD Thi Thuy Hien TRAN**	S1	S2	L1	L2	L3			TD	22	40	CC	1	1 Grpe
Préparer sa candidature : CV, lettre, entretien	**Sophie STEVANT au S1 Sandrine VOLLE au S2**	S1	S2		L2	L3	M1	M2	TD	18	24	CC	1	1 Grpe
Rumeurs et commérages sous l'œil des sciences de la communication	**Joëlle BOURGIN**	S1		L1	L2	L3			CM	22	150	ET	5	1 Grpe
Scandales, censures et controverses artistiques L'art en débat : approche socailes, historique et jurdidique	**Pascale ANCEL**		S2	L1	L2	L3	M1		CM	22	50	CC	2	1 Groupe
Sciences, journalisme et réseaux sociaux	**Mikaël CHAMBRU**		S2		L2	L3	M1	M2	TD	22	24	CC	1	1 Grpe
Sciences, vulgarisation et médiation	**Mikaël CHAMBRU**	S1			L2	L3	M1	M2	TD	22	24	CC	1	1 Grpe
Sociolinguistique - discours, langue et pouvoir	**Claire HUGONNIER**		S2		L2	L3	M1		TD	22	40	CC	2	1 Grpe
Street Art : approche historique, sociale, politique et culturelle	**Mickaël FOLEY**	S1	S2	L1	L2	L3	M1		CM	22	50	CC	2	1 Grpe
Surdité et parole multimodale	**Marie-Agnès CATHIARD**	S1		L1	L2	L3			TD	22	40	CC	1	1 Grpe
Zététique et auto-défense intellectuelle	**Richard MONVOISIN**	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	CM	22	125	ET	5	1 Grpe

- Délibérations -

Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires

L'offre de formation et les modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	21
Membres représentés	3
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'offre de formation et les modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires.

Cf. Annexes 4

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
3. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
4. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
5. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
   → Présenté par Thomas PRIEUR
7. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
8. **Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
9. **Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
10. **Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
11. **Questions diverses**

Présentation de l'offre de formation du SUAPS et des MCC

CFVU du 9/9/21

- *Offre de formation :*

47 sports / 260 créneaux FQ par semestre plus 37 à Valence.

- *Session 1 :*

Epreuve pratique mettant en œuvre des compétences spécifiques à l'activité, et des compétences transversales. Une partie est évaluée en contrôle continu, et une partie en contrôle terminal. L'information sur le nombre de contrôles et leur coefficient est donné en début d'année aux étudiants dans chaque cours.

- *Session de rattrapage :*

Ecrit - 2 h. Pour les étudiants ayant choisi sport en ETC et défaillants aux deux semestres, deux sessions de rattrapage seront proposées en juin.

- *<u>Test de deux nouveaux cours :</u>*

« Vélorution » et « Plein-air agglo bas carbone ». Ces tests s’inscrivent dans le cadre du travail du Suaps sur **l’évolution de son projet pédagogique**, le **RSE** de l’établissement, et Grenoble Capitale verte européenne 2022.

- Délibérations -

Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS

L'offre de formation et les modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	21
Membres représentés	3
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'offre de formation et les modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS.

Cf. Annexe 5

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023
3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021
4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)
5. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires
6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS
7. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés
8. **Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
   → Présenté par David DECHENAUD
9. Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées
10. Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire
11. Questions diverses

Approbation des tarifs des formations par les instances

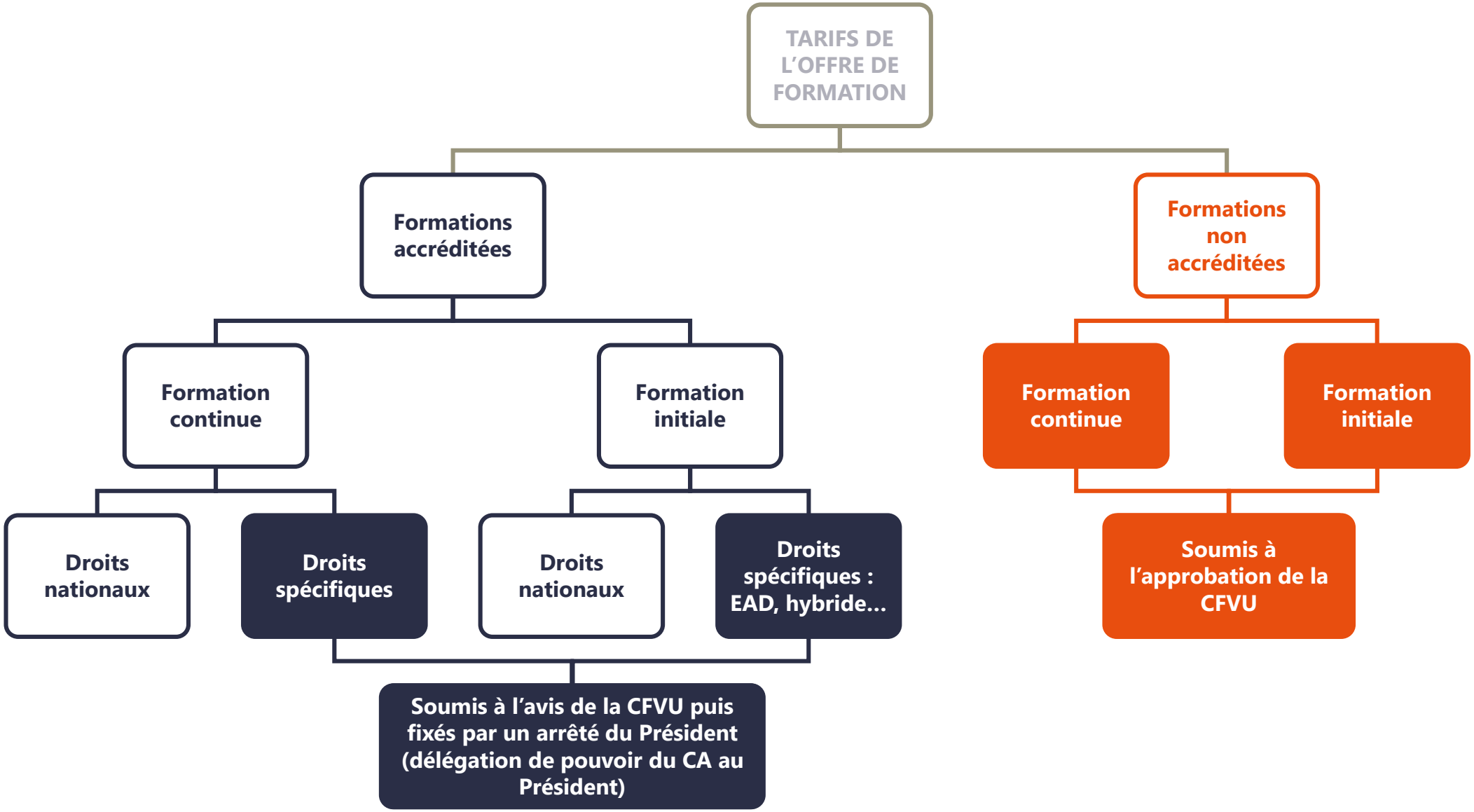

Tarifs FI de l'Offre de Formation Non Accréditée

En référence à l'article 49 des statuts de l'EPE UGA, la CFVU fixe les droits d'inscription pour les diplômes d'établissement (hors établissements composantes).

Ainsi, les tarifs FI sont soumis à l'approbation de la CFVU :
- Lors de la création de ces formations (au fil de l'eau)
- Dans le cadre d'un recensement annuel, lorsqu'ils font l'objet de modifications.

Cette année, par exception, l'ensemble des tarifs FI de l'ODF NA de l'UGA (inchangés, modifiés) seront présentés, en annexe, et seront soumis au vote de la CFVU.
Ceux du Service des Langues font l'objet d'une présentation distincte en raison du format de présentation.

Marta RUIZ GALBETE : Les inscriptions individuelles pour les étudiants sans prise en charge sont passées de 85 € à 90 €. En raison du vote tardif suite à l'annulation des séances précédentes de la CFVU, le SDL a maintenu le tarif de 85 € pour les inscriptions du premier semestre. Afin de se couvrir d'un point de vue juridique, nous souhaiterions que cet ajustement figure au compte-rendu. L'augmentation du tarif s'appliquera pour le second semestre de cette année 2021/2022.

- Délibérations -

Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées

Les tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées sont soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	21
Membres représentés	3
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées.

Cf. Annexes 6

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
3. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
4. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
5. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
7. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
   → Présenté par Sabine LAVOREL et David DECHENAUD
8. **Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
9. **Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
10. **Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
11. **Questions diverses**

Diplôme universitaire
Droit de l'Environnement

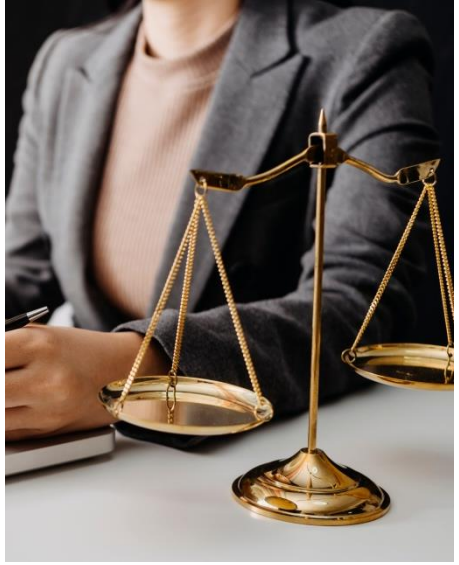

Responsable de la Formation : Sabine LAVOREL (MCF/HDR Droit public)

Points-clés de la formation

- Formation niveau master essentiellement juridique, ouverte aux juristes (spécialisation thématique) et aux non-juristes (complément juridique à leur cursus principal)
- Formation pluridisciplinaire de droit de l'environnement (interne, européen et international) : 21 modules proposés au choix (ex. : Protection du climat / Droit de la transition énergétique / Droits des animaux / Protection de la biodiversité)
- Partenariats avec Fondation Ice Memory de l'UGA et en cours de discussion avancée avec l'Université de Lausanne.
- Formation innovante : enseignement proposé en distanciel (sur e-formation) et en présentiel. Les modules en présentiel sont mutualisés avec des masters. Les modules en distanciel comportent du synchrone et de l'asynchrone.

Publics visés et diplomation

Capacité d'accueil : 40

Etudiants en master à l'UGA (FI) qui veulent obtenir le DU

Professionnels en FC qui veulent obtenir le DU

Obtention du DU
par validation de 10 modules
au choix de l'étudiant,
sur les 21 proposés.

Etudiants en master de droit, qui doivent suivre un module du DU mutualisé avec leur Master

Les modules rentrent dans la carte de formation des 6 masters concernés

Professionnels en FC qui veulent valider un ou quelques module(s) du DU

Les modules validés feront l'objet d'une attestation de réussite

Proposition tarifaire

	Tarifs pour le DU	Tarifs par module
Etudiant en FC pris en charge par l'employeur	2 500	350
Etudiant en FC non pris en charge	1 500	250
Etudiant en FI hors UGA	800	-
Étudiant UGA en FI	400	-

Damien DELAYE : Il est possible de suivre un ou plusieurs modules de la formation, sans avoir la diplomation totale. Les personnes qui auront suivi ces modules pourront-elles bénéficier ultérieurement de leur formation pour obtenir le diplôme d'université ?

Sabine LAVOREL : Tout à fait. De même, les étudiants de master qui suivent des modules mutualisés auront validé ces modules au titre du DU s'ils souhaitent obtenir le DU. Nous avons la souplesse pour ligne de conduite, c'est pourquoi la formule du DU est très intéressante. Il est également possible pour l'étudiant de choisir de suivre la formation sur un ou deux ans.

David DECHENAUD : Les diplômes organisés en modules nous permettent de faire preuve d'une grande souplesse, notamment à l'égard des étudiants suivant une formation principale pour lesquels le DU ne représente qu'un projet supplémentaire.

Florence COURTOIS : En quelle langue ce DU est-il enseigné ? Par ailleurs, les étudiants en formation initiale à l'UGA ne peuvent pas suivre seulement quelques modules. Est-ce que cela pourra évoluer, sous forme d'UE optionnelles intégrées à des parcours par exemple ?

Sabine LAVOREL : Tous les modules sont enseignés en français. Peut-être que d'autres partenariats seront envisagés par la suite et nous amèneront vers l'anglais. Au départ, j'avais proposé que la modularité soit possible en formation continue et en formation initiale, mais cela pose des difficultés au niveau des inscriptions administratives pour la Faculté de Droit. La partie formation continue quant à elle n'est pas gérée par la composante mais par l'UGA.

- Délibérations -

Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés

➢ ***Création du DU Droit de l'environnement***

La création du DU *Droit de l'environnement* est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	2
Nombre de votants	21
Voix favorables	21
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création du DU *Droit de l'environnement*.

Cf. Annexes 7

Evolutions ODF Non Accréditée

Modifications RDE MCCC 2021-2022 : DU Business Administration - IUT2

Au niveau de l'organisation des enseignements :

- En 2020-2021 : sur les 3 UE (Communication, International Management et Business and Marketing) proposées à choix, 1 seule devait être choisie par les étudiants.

- Pour 2021-2022 : la suppression de l'UE Communication et la fusion des 2 autres UE International Management et Business and Marketing, engendrent la mise en place d'une seule **UE international Management and Marketing.**
La possibilité du choix d'UE n'est plus offerte à l'étudiant.

Raisons de ces modifications : difficulté pour la composante de recruter des enseignants en capacité de donner des cours de spécialité en anglais. En effet, pour certains cours, suite aux départ des enseignants, la composante n'a pas pu retrouver ce type de compétences.

- Délibérations -

Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés

➢ ***Modifications du DU Business administration***

Les modifications du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Business administration* sont soumises au vote. Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	18
Membres représentés	3
Nombre de votants	21
Voix favorables	21
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les modifications du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Business administration*.

Cf. Annexes 7

Evolutions ODF Non Accréditée

Suppression DU - UFR PHITEM

DU Passeport recherche en physique :

- Ce DU concernait le public de L1L2 au sein de la Mention Physique et apportait un enseignement orienté vers la recherche afin de faire la continuité avec le DU Magistère de Physique qui concerne les étudiants du L3 au M2 au sein des Mentions physique.

Dans le cadre de la nouvelle accréditation, l'UFR propose un nouveau Parcours « Physique recherche » au sein de la mention Physique.

Ce parcours ouvert uniquement en L1 et L2 répond à la même continuité pédagogique que le DU afin d'alimenter le DU Magistère de physique toujours existant, qui s'adresse aux étudiants du L3 Physique et Physique-chimie et se poursuit en M1 et M2.

Dans ce contexte, le DU « Passeport recherche en physique » n'a plus lieu d'être.

DU Bâtiment durable outil de la transition énergétique :

- Ce DU avait été mis en place à l'origine pour répondre aux besoins du Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines (CMVRM) de Mâcon en proposant une formation pour ses agents sur la problématique du défi de la transition énergétique.

Depuis 4 ans, le CMVRH de Macon a supprimé cette formation de son catalogue ce qui a tari le flux de candidats à ce DU, en effet la quasi-totalité des candidats provenaient de cette structure

Evolutions ODF Non Accréditée

Suppression DU – UFR ARSH

DU Penser les sciences : approches philosophiques, sociologiques et historiques :
Le vivier des enseignants mobilisables est en partie épuisé (EC et C du domaine ST), et on note :
– la recomposition disciplinaire de l'équipe pédagogique (moins de ressources en philosophie des sciences formelles et de la nature)
– que la nouvelle maquette 2021-2026 implique moins de possibilité de cours mutualisés avec ce DU

DU Guide-conférencier des musées et des monuments historiques : conception/médiations des patrimoines :
- Ce DU était adossé au M2 Mention Histoire de l'art Parcours métiers des musées, monuments historiques et des sites, qui n'est plus proposé dans le cadre de la campagne d'accréditation 2021-2026
La réorganisation du parcours professionnalisant de M1M2, mention Histoire de l'art Parcours Musées, expositions, patrimoines, nécessite un recentrement sur des problématiques différentes (expositions et musées). Le départ d'enseignants qui animaient jusque-là ce DU et le moindre intérêt porté par les nouveaux titulaires, sont également une raison de cette suppression.

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
3. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
4. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
5. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
7. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
8. **Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
9. **Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
   → Présenté par David DECHENAUD
10. **Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
11. **Questions diverses**

Tarifs FI spécifiques de l'Offre de Formation Accréditée

On distingue :

- Les droits d'inscriptions pour la préparation des diplômes nationaux (Licence, Master, Doctorat, diplômes d'état,...) définis annuellement par arrêté ministériel

- La rémunération des services de formation proposés : dans le cadre de leur mission de coopération internationale par les établissements publics d'enseignement supérieur (art D 719-181 à D 719-184 du Code de l'éducation).

- Les rémunérations de services : en application de l'article L. 719-4 du code de l'éducation qui prévoit la possibilité pour les EPSCP d'en disposer et d'instaurer des frais complémentaires. Ces rémunérations permettent aux établissements d'enseignement supérieur d'offrir à leurs usagers des services se situant au-delà des missions normales qu'ils doivent accomplir.
Toutefois ***cette faculté ne leur est offerte qu'à la condition que :***
– *ces* ***redevances sont nécessairement facultatives***, les étudiants disposant de la faculté de renoncer aux prestations dont elles constituent la contrepartie
– elles doivent également être ***clairement identifiées et individualisées***, toute redevance qui présenterait un caractère forfaitaire en ouvrant droit à plusieurs prestations sans que l'étudiant puisse choisir celles qu'il désire est illégale

Tarifs FI spécifiques de l'Offre de Formation Accréditée

- le lien entre la redevance et la prestation doit être direct et proportionnel et notamment ne **pas excéder le prix de revient** des services fournis.

Sur ces principes, des tarifs FI spécifiques pour l'offre de formation accréditée sont élaborés par les composantes de l'UGA principalement :
- au regard de leur mission de coopération internationale : formation avec ou sans modalité EAD, cadrée par une convention ou un accord de partenariat international ou proposée à des étudiants à titre individuel
- ou pour les formations hybrides (EAD/présentiel), hors coopération internationale, rémunérant les frais supplémentaires engendrés par la mise en œuvre de la modalité EAD.

Sur le circuit d'approbation de ces tarifs FI spécifiques de l'ODF A :

- Ces tarifs dont l'approbation ne relève pas de l'article 49 des statuts de l'EPE l'UGA, doivent faire l'objet d'une présentation en CFVU, pour avis.
Ne sont pas concernés les tarifs FI spécifiques déjà portés par une convention ou accord de partenariat international, validés de fait par la signature du Président au moment de la contractualisation.

- Pour sa part, la délégation de pouvoir (délib CA 23/01/2020) accordée par le CA au Président de l'UGA prévoit que ce dernier fixe les tarifs de formation après avis de la CFVU.
Une fois l'avis de la CFVU donné, un arrêté du Président de l'UGA sera établi récapitulant lesdits tarifs.

- Délibérations -

Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées

Les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées sont soumis à l'avis de la CFVU.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	3
Nombre de votants	22
Voix favorables	22
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents et représentés concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées.

Cf. Annexes 8

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
3. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
4. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
5. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
7. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
8. **Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
9. **Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
10. **Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
    → Présenté par David DECHENAUD
11. **Questions diverses**

Objectifs

- Maintien du présentiel
  - MCCC normales compatibles avec les consignes sanitaires
  - Aménagements potentiels en cas de dégradation de la situation sanitaire : périodes d'examens (étalement), modalités de contrôle des connaissances et compétences.

- Comme en 2019-2020 et 2020-2021 : plusieurs modalités possibles au sein de l'établissement ou d'une composante

- Modalité unique pour l'examen d'une même cohorte

Exception obligatoire pour étudiants isolés Covid aux 2 conditions suivantes DGESIP pour la session de substitution (1 bis ou 2 bis) :

- le jury s'assure de la comparabilité des sujets ;
- les conditions de composition sont les mêmes.

Principes généraux

- Le contrôle de l’assiduité en cours et TD (hors alternants) est suspendu. La présence aux examens emporte assiduité.

- L’impossibilité de tenir l’ensemble des examens en présentiel devra être constatée par le VP formation pour proposer au président de déclencher l’usage des MCCC alternatives au regard des consignes nationales.

Les possibilités d'adaptation des épreuves des examens

- Evolution du ratio évaluation contrôle terminal (CT) et contrôle continu (CC), sous réserve de maintenir une évaluation terminale pour les publics empêchés et en s'efforçant de maintenir les équilibres existants et en garantissant le droit à la seconde chance tel que prévu par la réglementation
- Transformer une évaluation prévue en CC en évaluation unique
- Transformer une évaluation orale en évaluation écrite et vice-versa
- Favoriser l'évaluation sous forme de rendu de travaux pouvant être sous forme numérique. Le délai de prise en compte du sujet et de remise doit être suffisant pour tenir compte des contraintes d'accès à Internet. Si le devoir doit être réalisé dans une durée déterminée (tenant compte du contexte dégradé de composition), en ce cas le sujet doit être en ligne 30 minutes avant le début de la composition et l'heure fixée pour la remise doit être suivie d'une tolérance de 30 minutes. Une modalité de remise alternative à la plate forme doit être identifiée.
- Prévoir un allègement des évaluations prévues en CC ou en CT (pouvant prendre la forme d'un questionnaire en ligne)
- Organiser une évaluation à l'échelle de l'UE
- Remplacer un stage obligatoire à l'étranger, dont l'accès est refusé, par une autre modalité d'évaluation
- Neutraliser totalement ou partiellement une UE, en cas d'impossibilité totale d'évaluer celle-ci

Points de vigilance

- Les adaptations mises en œuvre devront impérativement être portées à la connaissance des candidats dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves. Ces dernières pourront être décalées le cas échéant.

- La communication doit se faire par voie électronique (mails institutionnels, site web)

- Ces modalités peuvent être mises en œuvre sur l'ensemble des formations, qu'elles soient accréditées ou non.

Virginie ZAMPA : Nous pourrions peut-être ajouter à cette adaptation la prolongation de l'année universitaire et la prolongation des stages.

David DECHENAUD : Tout à fait.

Virginie ZAMPA : Serait-il possible de mettre en place des documents officiels pour toute l'UGA, afin que nos étudiants puissent se rendre à la préfecture pour signaler que l'année universitaire est prolongée ? Jusqu'à présent, chaque UFR a produit ces documents de son côté. Un document unique permettrait aux étudiants ayant un titre de séjour jusqu'à début octobre et étant amenés à soutenir en novembre ou décembre d'avoir plus de crédibilité lorsqu'ils se présentent à la préfecture.

David DECHENAUD : J'émets une réserve concernant les établissements composantes qui sont responsables de leurs étudiants. En revanche, nous pourrions effectivement avoir un document unique au moins à l'échelle des CSPM.

Gwenaël DELAVAL : Ces règles d'adaptation des modalités d'évaluation ont-elles fait l'objet d'une concertation avec les établissements composantes et vont-elles être appliquées à Grenoble INP, à l'IEP et à l'ENSAG ?

David DECHENAUD : Les établissements composantes, comme les CSPM, votent leurs règlements des études et leurs modalités de contrôle des connaissances y compris adaptées à la situation sanitaire. La CFVU n'a donc pas compétence au-delà de l'évaluation de la cohérence globale des RDE et des MCC. Cette adaptation des modalités d'évaluation ne peut pas s'appliquer statutairement aux établissements composantes, et ne s'appliquera aux UFR rattachées à une CSPM que si cette dernière l'adopte elle-même. Étant donné qu'il y a des UFR sans CSPM, et que les conseils des CSPM n'ont pas encore délibéré à ce sujet, nous avons convenu avec les directeurs des CSPM qu'il serait souhaitable que la CFVU donne le ton pour avoir une harmonisation des modalités Covid au moins à l'échelle des CSPM. Nous avons échangé avec les directeurs des composantes élémentaires sans CSPM et les directeurs des CSPM : ces modalités, fruit de l'expérience que nous avons acquise depuis deux ans, leur conviennent. Je peux échanger avec mes homologues des CAPM pour leur suggérer d'avoir des modalités Covid qui soient les plus proches de celles-ci, afin d'avoir une uniformité à l'échelle de l'établissement. Je leur ai bien transmis cette proposition, mais il appartient à leurs conseils de les voter.

Gwenaël DELAVAL : Cela aurait vraiment du sens que ces règles soient les mêmes dans toute l'UGA. Je rappelle que la CGT était contre la mise en place des CSPM, on voit le résultat...

Virginie ZAMPA : Nous avons beaucoup d'étudiants étrangers dans notre UFR. Certains viennent de pays dont les vaccins ne sont pas reconnus en France, et doivent partir très prochainement en stage. Ils n'ont donc pas de passe sanitaire et nous ne pouvons pas leur demander de faire un test PCR tous les deux jours - tests qui seraient en plus à leurs frais alors qu'ils sont généralement dans une précarité financière non négligeable. Que peut-on faire pour eux ?

David DECHENAUD : Les étudiants internationaux sont confinés à leur arrivée en France, pour une durée qui varie selon leur provenance, et certains ont effectivement un vaccin non reconnu. L'UGA leur propose un dépistage gratuit sur le campus de Saint-Martin-d'Hères (arrêt de tram Les Taillées), et prochainement sur l'un des sites de Valence, ainsi que la possibilité de se faire vacciner gratuitement au CHU. Dans certaines situations, il suffit d'une 3^{e} dose d'un vaccin reconnu pour donner lieu au passe sanitaire ; dans d'autres, le schéma vaccinal est repris depuis le début. Ils peuvent se rapprocher du service ISSO pour être orientés dans leurs démarches.

Prolongation l’année universitaire 2021-2022 en cas de déclenchement des modalités alternatives

En cas de dégradation de la situation sanitaire, les étudiants inscrits dans une année diplômante, y compris les DU avec stage, pourraient rencontrer des difficultés pour réaliser leur temps de stage.

Si, pour certaines filières, l'adaptation des activités en télétravail permet d'acquérir une expérience de substitution, pour d'autres, notamment celles associant la délivrance d'un titre en parallèle à la diplomation, le temps présentiel est irremplaçable.

En cas de déclenchement des modalités alternatives, et uniquement dans ce cas, repousser la date de fin d'année universitaire au 31/12/2022 pour ces années diplômantes et les DU avec stage permet de prolonger l'inscription administrative en cours et donc de faire courir les conventions de stage jusqu'au terme de l'année civile.

- Délibérations -

Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire

Il est décidé d'ajouter la possibilité de prolonger de l'année universitaire 2021-2022 aux conditions d'adaptation des modalités d'évaluation, afin de prévenir les difficultés que pourraient rencontrer les étudiants en année diplômante ou DU avec stage en cas de dégradation de la situation sanitaire.

L'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	15
Membres représentés	6
Nombre de votants	21
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire.

Cf. Annexe 9

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Information concernant les capacités d’accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023
3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021
4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)
5. Approbation de l’offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires
6. Approbation de l’offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS
7. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés
8. Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées
9. Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées
10. Approbation de l’adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire
11. Questions diverses

David DECHENAUD indique que le Président a validé les modalités de mise en œuvre de la liste de diffusion pour les élus étudiants. La DSI attend la finalisation des inscriptions administratives pour la mettre à jour et permettre l'envoi des messages.

Gwenaël DELAVAL : Qui sera autorisé à diffuser des messages sur ces listes ?

David DECHENAUD : Je l'ignore. Le Président va diffuser une information à propos de la création de cette liste et des modalités d'utilisation. Je vais attirer son attention sur le fait qu'il serait nécessaire de donner des indications concernant les destinataires mais aussi les émetteurs.

Emmy MARC : Serait-il possible de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance une discussion autour des inscriptions pédagogiques web ? Cette problématique est récurrente et s'est intensifiée cette année. Il me semble qu'il serait intéressant d'essayer de trouver une solution alternative pour l'année prochaine. Les UFR de la CSPM H3S rencontrent des difficultés, notamment concernant le nombre insuffisant de places dans certains groupes de TD et la priorisation des choix pour les options de spécialisation. Nous pourrions avoir une réflexion à l'échelle de l'UGA pour l'amélioration de cet outil.

David DECHENAUD : Je m'interroge sur le caractère politique ou non de cette question. Je pense qu'il serait intéressant d'avoir un diagnostic. Hormis un problème d'encombrement de serveur à l'UFR ARSH, résolu avec l'étalement des IP, on ne nous a pas fait part de difficultés. Nous pouvons demander aux composantes de nous indiquer les dysfonctionnements, puis déterminer s'ils sont de nature technique, liés à la communication auprès des usagers ou encore à un problème d'étalement des IP. Nous pourrons en discuter en CFVU après le diagnostic, et convier la DSIM pour envisager des solutions.

Emmy MARC : Je peux apporter des éléments concernant l'origine des dysfonctionnements : chaque année, une inscription se déroule le lundi à 10h, les groupes se remplissent extrêmement rapidement et les places manquent. Par exemple, les L3 de LEA ont 4 options pré-professionnalisantes ; les étudiants qui ont rencontré des problèmes informatiques, ou qui travaillaient au moment de l'ouverture des inscriptions n'ont pas pu faire leurs choix car les groupes étaient pleins. Les étudiants de l'UFR ARSH qui ne peuvent pas se connecter à l'heure précise se retrouvent également lésés sur le choix de leurs options. Il s'agirait de proposer une réflexion autour de la hiérarchisation des vœux. L'outil n'est pas adapté à ce qui est demandé aux étudiants, à savoir faire un choix d'options important pour leur cursus. Cet outil remplit les groupes sans prendre en compte le cursus des étudiants ni leur projet de poursuite d'études en master.

David DECHENAUD : Je ne sais pas s'il s'agit d'un problème d'outil ou d'usage de l'outil. D'après ce que vous dites, il s'agirait davantage de l'organisation et de la capacité des groupes. Le principe selon lequel le premier arrivé est le premier servi ne prend effectivement pas compte la situation d'étudiants qui font leurs demandes plus tard pour des raisons légitimes. Dans certains cas, les UFR créent des groupes supplémentaires dans les options très demandées, ce qui est en train d'être fait pour LEA. Je ne suis pas sûr que le problème puisse être résolu par la CFVU, en revanche il est certainement nécessaire de sensibiliser les directeurs d'UFR sur l'organisation de l'ouverture des IP web. Je peux saisir les autres composantes pour savoir si toutes rencontrent le même problème, et nous pourrons y revenir en CFVU.

Gwenaël DELAVAL : En CT et en CHSCT, le Président a indiqué ne pas vouloir généraliser l'installation de capteurs de CO2 car cela pourrait être anxiogène pour les utilisateurs des salles. Certaines composantes ont installé ces capteurs : ce qui est anxiogène, ce n'est pas la présence des

capteurs mais l'absence de directives sur la marche à suivre lorsque les seuils sont atteints. Je voudrais interpeler la Présidence sur cette situation compliquée à gérer pour les collègues. Dans d'autres universités, dans les collèges et les lycées, cette installation de capteurs s'est faite tout à fait normalement, éventuellement en adaptant les seuils.

David DECHENAUD : Je me ferai le relai de cette remarque auprès du Président, notamment sur le fait que ce n'est pas le capteur ni son déclenchement qui est en cause mais la manière dont on accompagne l'enseignant pour gérer le déclenchement.

La séance est levée à 18h10.

Annexes

1 – Délibération du CA concernant les places en 2e année MMOP

2 – Relevé de décisions du 17 juin 2021

3a – Tableau récapitulatif des RDE et MCCC de propédeutique et de licence
3b – Tableau récapitulatif des RDE et MCCC de licence professionnelle
3c – Tableau récapitulatif des RDE et MCCC de master

4a – Règles de cadrage des épreuves des ETC interdisciplinaires
4b – MCC des ETC interdisciplinaires

5 – MCC des ETC du SUAPS

6a – Tableau des tarifs FI de l'ODF non accréditée
6b – Tarifs FI de l'ODF non accréditée du SDL

7a – Création du DU *Droit de l'environnement*
7b – Enseignements
7c – Annexes financières
7d – RDE du DU *Business Administration*
7e – MCC
7f – Suppression de 4 DU

8a – Tarifs FI spécifiques de l'ODF accréditée
8b – Tarifs des certifications du SDL

9 – Adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire

ANNEXE 1

Saint-Martin-d'Hères, le 08 juillet 2021

Université Grenoble Alpes

Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes

N°12 – D. 08.07.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

5.4. Nombre de places attribuées en deuxième année du premier cycle des Etudes de santé Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) à la rentrée 2022 et leur ventilation par voie d'accès

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, PERSICO Simon, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, TERRIER Laurent, FORESTIER Gérard, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, GIUNTA Chloé, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, BEAUFORT Cyprien, LABRIET Pierre, NICOLAS Pascaline, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : SCOLAN Virginie (donne procuration à PERSICO Simon), RIFFARD Coline (donne procuration à TERRIER Laurent), CHALON Nathalie (donne procuration à BESSIERES Bernard), COURTOIS Nathanaël (donne procuration à DAVAI Camille), AUSCHER Pascal (donne procuration à DESPREZ Fréderic), PUGEAT Véronique (donne procuration à BERRUT Catherine), FEIGE Jean-Jacques (donne procuration à SAMSON Yves), BOLF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), VERNAY Pascale (donne procuration à LAKHNECH Yassine), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à FORESTIER Gérard) , MERLE Elsa (donne procuration à MERMILLOD Martial).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant le nombre de places attribuées en 2ème année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2022 et ventilation provisoire par voie d'accès comme suit :

	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	112 (-)	65 (+24)	17 (+8)	8 (+3)	202 (+35)
LAS 1	74 (+38)	24 (+9)	7 (+4)	5 (+3)	110 (+54)
LAS 2-3	100 (+87)	42 (+39)	12 (+11)	6 (+5)	160 (+142)
Passerelles	16 (+6)	7 (+4)	2 (+1)	- (...)	25 (+11)
Total	302	138	38	19	497

Considérant qu'un second vote pour le nombre de places définitives aura lieu avant la fin de l'année civile.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le nombre de places attribuées en 2ème année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2022 et la ventilation provisoire par voie d'accès comme présentés ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	11
Nombre de votants	40
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le nombre de places attribuées en 2ème année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2022 et la ventilation provisoire par voie d'accès comme présentés ci-dessus.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 08 juillet 2021

Publié le : 19/07/2021

Transmis au Rectorat le : 19/07/2021

Pour le Président et par délégation

Pour le Président
et par délégation
—
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ANNEXE 2

Le relevé de décisions du 17 juin 2021 est disponible sur le site intranet

ANNEXES 3

TABLEAU DE SUIVI RDE ET MCCC

Composante élémentaire	Composante seconde	INTITULE DE LA FORMATION	Commentaires
DSDA		Année propédeutique scientifique	

TABLEAU DE SUIVI DES RDE ET MCCC DE LICENCES 2021-2022

Demandes dérogatoires à faire valider en CFVU

Composante élémentaire	Composante seconde	DOMAINE	MENTION	PARCOURS L1	Commentaires L1	PARCOURS L2	Commentaires L2	PARCOURS L3	Commentaires L3
DSDA		STS	CHIMIE	Chimie-Biologie		Chimie-Biologie			
								Pluridisciplinaire scientifique	
			INFORMATIQUE	Informatique, Mathématiques et Applications (IMA)					
						Informatique et Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises			
						Mathématiques-Informatique			
			PHYSIQUE			Physique - Chimie			
				Physique - Chimie - Mécanique - Mathématiques		Physique - Mécanique - Mathématiques			
								Pluridisciplinaire scientifique	
FACULTE DE DROIT		DEG	DROIT	Droit (Grenoble et Valence) présentiel		Droit (Grenoble et Valence) présentiel		Droit (Grenoble et Valence) présentiel	
				Droit EAD	Demande de dérogation d'un an pour mettre en place les 9 ects en LVE et en UE d'ouverture sur le cycle de licence EAD	Droit EAD	Demande de dérogation d'un an pour mettre en place les 9 ects en LVE et en UE d'ouverture sur le cycle de licence EAD	Droit EAD	Demande de dérogation d'un an pour mettre en place les 9 ects en LVE et en UE d'ouverture sur le cycle de licence EAD
	ECONOMIE			Droit Economie Gestion (Valence)		Droit Economie Gestion (Valence)		Droit Economie Gestion (Valence)	
				Droit franco-allemand	L1 suivie dans l'université partenaire	Droit franco-allemand	L2 suivie dans l'unversité partenaire	Droit franco-allemand	
	LANGUES ETRANGERES	DEG/ALL		Droit Langues : droit, administration et politiques internationales		Droit Langues : droit, administration et politiques internationales		Droit Langues : droit, administration et politiques internationales	
				Droit Langues : juriste trilingue d'affaires		Droit Langues : juriste trilingue d'affaires		Droit Langues : juriste trilingue d'affaires	
FACULTE D'ECONOMIE	DROIT	DEG	ECONOMIE GESTION	Economie et Gestion Droit (Valence)		Economie et Gestion Droit (Valence)		Economie et Gestion Droit (Valence)	
IUGA		SHS	GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT	Géographie et Aménagement	dérogation à la règle en seconde chance : quelle que soit la note de seconde chance, elle remplace la note de session initiale. Souhait d'appliquer la règle suivante : La note de session 1 est maintenue si la note de seconde chance est moins bonne.	Géographie et Aménagement	dérogation à la règle en seconde chance : quelle que soit la note de seconde chance, elle remplace la note de session initiale. Souhait d'appliquer la règle suivante : La note de session 1 est maintenue si la note de seconde chance est moins bonne.		
								Aménagement et développement territorial	dérogation à la règle en seconde chance : quelle que soit la note de seconde chance, elle remplace la note de session initiale. Souhait d'appliquer la règle suivante : La note de session 1 est maintenue si la note de seconde chance est moins bonne.
								Ecosphère	
								Environnement	
								Géographie, Espaces et Sociétés	
								Urbanisme	

TABLEAU DE SUIVI DES RDE ET MCCC DE LICENCES PROFESSIONNELLES 2021-2022

Composante élémentaire	Composante seconde	DOMAINE	MENTION	PARCOURS	Commentaires
IUGA		SHS	GUIDE CONFERENCIER	Guide conférencier (le Pradel)	
			PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL	Concepteur de projets touristiques patrimoniaux (le Pradel)	
				Gestionnaire des espaces naturels de loisirs (le Pradel)	

TABLEAU DE SUIVI DES RDE ET MCCC DE MASTERS 2021-2022

Demandes dérogatoires à faire valider en CFVU

Composante élémentaire	Composante seconde	DOMAINE	MENTION	PARCOURS M1	Commentaires M1	PARCOURS M2	Commentaires M2
FACULTE DE DROIT		DEG	DROIT	Droit des affaires	EAD		
				Droit privé fondamental	EAD		
				Droit public général	EAD		
				Droit international et européen	EAD		
						Sécurité Internationale cyber-sécurité et Défense	EAD
			DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies		Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies	
			DROIT DES AFFAIRES	Droit de la banque et des opérations patrimoniales		Droit de la banque et des opérations patrimoniales	
				Droit de l'entreprise, juriste conseils d'affaires		Droit de l'entreprise, juriste conseils d'affaires	
				Droit Social		Droit Social	ouverture en 2022
	SCIENCES PO		DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Gouvernance territoriale		Gouvernance territoriale	convention IEP pour DD
				Direction et conseil de l'action publique		Direction et conseil de l'action publique	
			DROIT DES LIBERTES	Droit international et européen des droits de l'homme	convention IDHL		
				Droits et histoire des droits de l'homme	création 2021	Droits et histoire des droits de l'homme	
						Pratiques du droit internationale et régional des droits de l'homme	convention IDHL
			DROIT EUROPEEN	Carrières juridiques européennes		Carrières juridiques européennes	
			DROIT INTERNATIONAL	Carrières Juridiques et numériques Internationales		Carrières Juridiques et numériques Internationales	
				Sécurité Internationale cybersécurité et Défense		Sécurité Internationale cybersécurité et Défense	
			DROIT NOTARIAL	Droit notarial		Droit notarial	
			DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES	Droit pénal et sciences criminelles		Droit pénal et sciences criminelles	
			DROIT PRIVE	Droit civil des contrats et du patrimoine		Droit civil des contrats et du patrimoine	
				Droit des personnes et de la famille		Droit des personnes et de la famille	
			DROIT PUBLIC DES AFFAIRES	Droit public des affaires		Droit public des affaires	présentiel S4 : UE non multiples de 3 ects. Demande de dérogation pour un an convention IAE DD
			JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES	Justice, procès et procédure		Justice, procès et procédure	
IUGA		SHS	GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT	Géographie Information interfaces durabilité environnements		Géographie Information interfaces durabilité environnements	
				Géographie, Pouvoir, Espaces, Justice, Environnements			
						Géographie Espaces Homme Environnement Ressources Systèmes	
	IM²AG			Géomatique et analyse spatiale			
						Ingénierie du Développement Territorial et de la Transition	
						Tourisme Innovation Transition	
	ENSAG SCIENCES PO		URBANISME ET AMENAGEMENT	Architecture, Urbanisme, Etudes Politiques			
	ENSAG			Design Urbain		Design Urbain	
				Ingénierie du Développement et de l'Aménagement des Territoires en Transition			
						Maîtrise d'Ouvrage du Bâtiment	
				Transformative Urban Studies		Transformative Urban Studies	
				Urbanisme et Projet Urbain		Urbanisme et Projet Urbain	

ANNEXES 4

CONTRÔLE CONTINU INTEGRAL :
2 modalités possibles
Organisation des épreuves par l'enseignant - Session de rattrapage intégrée à la session 1

Modalité 1 - Contrôle de l'assiduité

Nature de l'épreuve	Règles d'assiduité aux enseignements	Règles d'assiduité aux examens	NOTE FINALE	Session de rattrapage intégrée à la session 1
3 notes minimum : **1 note d'assiduité aux enseignements** **2 notes de CC minumum (écrit, oral, compte-rendu de projet…)** ***Organisation des CC par l'enseignant***	**2 absences injustifiées sont autorisées** A partir de la 3ème absence injustifiée : note d'assiduité = 0 **Si absence justifiée*** = la note d'assiduité n'est pas impactée	**Si absence injustifiée** à au moins un des deux CC alors l'étudiant est défaillant : note = ABI (seul le jury, souverain, peut apprécier la nature de l'absence et remplacer une défaillance par une note égale à zéro) **Si absence justifiée***, une épreuve de rattrapage est proposée dans la mesure du possible. Dans le cas contraire l'enseignant affecte un 0 à l'épreuve de CC.	**Transmission d'une seule note au SET (Moyenne des 3 notes)** Si une note de CC sur les deux = ABI alors la note finale = ABI 1 note ABI entraîne un résultat DEF (défaillant) L'étudiant peut se présenter à la session de rattrapage	Elle est organisée lors du dernier créneau horaire de l'enseignement ***Session de rattrapage organisée par l'enseignant*** Un étudiant ayant obtenu 1 note <10 à la moyenne des 3 notes peut se présenter à la session de rattrapage Cette nouvelle note remplace la plus mauvaise note obtenue en CC pour le recalcul de la moyenne

Modalité 2 - Pas de contrôle de l'assiduité

Nature de l'épreuve	Règles d'assiduité aux enseignements	Règles d'assiduité aux examens	NOTE FINALE	Session de rattrapage intégrée à la session 1
2 notes de CC minimum (écrit, oral, projet…) ***Organisation des CC par l'enseignant***	**NEANT**	**Si absence injustifiée** à au moins un des deux CC alors l'étudiant est défaillant : note = ABI (seul le jury, souverain, peut apprécier la nature de l'absence et remplacer une défaillance par une note égale à zéro) **Si absence justifiée*,** une épreuve de rattrapage est proposée dans la mesure du possible. Dans le cas contraire l'enseignant affecte un 0 à l'épreuve de CC.	**Transmission d'une seule note au SET (Moyenne des 2 notes)** Si une note de CC sur les deux = ABI alors la note finale = ABI 1 note ABI entraîne un résultat DEF (défaillant) L'étudiant peut se présenter à la session de rattrapage	Elle est organisée lors du dernier créneau horaire de l'enseignement ***Session de rattrapage organisée par l'enseignant*** Un étudiant ayant obtenu 1 note <10 à la moyenne des 2 notes peut se présenter à la session de rattrapage Cette nouvelle note remplace la plus mauvaise note obtenue en CC pour le recalcul de la moyenne

EVALUATION TERMINALE
3 modalités possibles

Modalité 3 - Contrôle de l'assiduité

Nature de l'épreuve	Règles d'assiduité aux enseignements	Règles d'assiduité aux examens	Calcul note finale
1 note d'assiduité aux enseignements **et** **1 note d'évaluation terminale** **(écrit, oral, compte-rendu de projet…)** ***Organisation de l'évaluation par le SET***	2 absences injustifiées sont autorisées A partir de la 3ème : **Si absence injustifiée** alors la note d'assiduité = 0 **Si absence justifiée*** **=** la note d'assiduité n'est pas impactée	**Si absence injustifiée** alors l'étudiant est défaillant : note = ABI (seul le jury, souverain, peut apprécier la nature de l'absence et remplacer une défaillance par une note égale à zéro) **Si absence justifiée*** : note = ABJ = 0	**Transmission d'une seule note au SET** **(Moyenne des 2 notes)** Si la note d'épreuve terminale = ABI alors la note finale = ABI 1 note ABI entraîne un résultat DEF (défaillant) L'étudiant peut se présenter à la session de rattrapage du mois de Juin ***Session de rattrapage organisée par le SET***

Modalité 4 - Pas de contrôle de l'assiduité

Nature de l'épreuve	Règles d'assiduité aux enseignements	Règles d'assiduité aux examens	NOTE FINALE
1 note de contrôle en cours de semestre **(QCM, écrit, oral…)** ***Organisation du contrôle par l'enseignant*** **et** **1 note d'évaluation terminale** **(écrit, oral, compte-rendu de projet…)** ***Organisation de l'évaluation par le SET***	**NEANT**	**Si absence injustifiée** alors l'étudiant est défaillant : note = ABI (seul le jury, souverain, peut apprécier la nature de l'absence et remplacer une défaillance par une note égale à zéro) **Si absence justifiée** au contrôle en cours de semestre*, une épreuve de rattrapage est proposée dans la mesure du possible. Dans le cas contraire l'enseignant affecte un 0 à l'épreuve de CCI **Si absence justifiée à l'épreuve terminale*** : note = ABJ = 0	**Transmission d'une seule note au SET** **(Moyenne des 2 notes)** Si une seule des deux notes = ABI alors la note finale = ABI 1 note ABI entraîne un résultat DEF (défaillant) L'étudiant peut se présenter à la session de rattrapage du mois de Juin ***Session de rattrapage organisée par le SET***

Modalité 5 - Pas de contrôle de l'assiduité

Nature de l'épreuve	Règles d'assiduité aux enseignements	Règles d'assiduité aux examens	NOTE FINALE
1 note d'évaluation terminale **(écrit, oral, compte-rendu de projet….)** ***Organisation de l'évaluation par le SET***	**NEANT**	**Si absence injustifiée** alors l'étudiant est défaillant : note = ABI (seul le jury, souverain, peut apprécier la nature de l'absence et remplacer une défaillance par une note égale à zéro) **Si absence justifiée*** : note = ABJ = 0	**Transmission de la** **note au SET** 1 note ABI entraîne un résultat DEF (défaillant) L'étudiant peut se présenter à la session de rattrapage du mois de Juin ***Session de rattrapage organisée par le SET***

*** Le document justificatif doit être transmis au SET au plus tard 15 après après la séance**

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2021 - 2022

SERVICE DES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX

Date approbation CFVU : 06/07/2021
N° de version dans l'accréditation :
Formation Initiale/Formation Continue
Présentiel
En cas de situation contrainte par la COVID 19, les épreuves en présentiel seront transformées en épreuves écrites ou orales à distance

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	SEMESTRE		Nature de l'UE	ECTS	Coefficient(1) + (2)	Modalité choisie (Cf. annexe)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES						Règle du Max	
								1ère session					Session de rattrapage												
								Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Evaluation Terminale (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	CM	TD	TP	TD/TP	CM/TD	CM/TP	OUI	NON
Affûter ses neurones	UCW0L101 UCW0M200	S1	S2	ETC		1	4			E/O/Dossier					Dossier				22						
Analyser les messages médiatiques : études de cas	UCW0L UCW0M		S2	ETC		1	5			DM					DM		1	22							
Archéométrie	UCW0L103 UCW0M253	S1		ETC		1	3			E/Assiduité	1H				E ou O	1H	1	22							
Atelier du spectateur	UCW0L174		S2	ETC		1	2	E/O					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Avenir : faire son bilan	UCW0L153	S1	S2	ETC		1	1	Dossier/O/Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				18						
Bioéthique	UCW0L104 UCW0M202	S1	S2	ETC		1	3			E/Assiduité	2H15	1			O	15mn	1	18							
Campus création En partenariat avec Design Factory Grenoble	UCW0L UCW0M	S1		ETC		1	4*			Décembre : O (20mn) Fin Mars : O (30 mn)		1	La modalité de l'épreuve dépendra du nombre d'étudiants. Elle sera précisée aux étudiants 15 jours minimum avant la date prévue.								22				
Citizen Campus En partenariat avec Design Factory Grenoble	UCW0L UCW0M	S1	S2	ETC		1	1*	Dossier/Assiduité					Dossier		Session de rattrapage intégrée à la Session 1					22					
Communication publique, information et questions de santé	UCW0L UCW0M	S1		ETC		1	5			E	2H				E	2H	1	22							
Conception e-learning	UCW0L UCW0M	S1	S2	ETC		1	1	E/Assiduité Travail sur table sur PC					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Construire son projet entrepreneurial	UCW0L186 UCW0M277	S1	S2	ETC		1	1	E/O/Assiduité					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				18						
Créativité et innovation	UCW0L107	S1	S2	ETC		1	5			O/Dossier		1			O	10min	1		22						
Des médias à internet, socio-histoire de la communication	UCW0L159		S2	ETC		1	5			E	1H30	1			E	1H30	1	22							
Détention et formation	UCW0L187 UCW0M278	S1		ETC		1	1	E/O/Assiduité					Dossier		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Détention et journal	UCW0L198 UCW0M287		S2	ETC		1	1	Dossier écrit/Assiduité					Dossier		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Ecriture créative au service des "sans voix" et des vies précaires	UCW0L199 UCW0M288	S1		ETC		1	1	Dossier écrit/Assiduité					Dossier		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Éduquer aux médias et à l'information : pourquoi ? Comment ?	UCW0L UCW0M	S1		ETC		1	5			DM					DM		1	22							
Egalite Femmes _Hommes : les enjeux et les défis du "genre" aujourd'hui	UCW0L149 UCW0M259	S1	S2	ETC		1	1	E/O/Dossier/Assiduité					O/Dossier		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Engagement associatif et syndical	UCWAL112 UCWAM112 UCWBL112 UCWBM112	S1	S2	ETC		1	2			O/Dossier		1			O	20mn	1								
Environnement et santé	UCW0L113		S2	ETC		1	4			E/O/QCM					E ou O		1					22			
Etoiles et planètes	UCW0L116	S1	S2	ETC		1	4			E/Assiduité	2H				E	2H	1	22							
FabLabJamSession dans l'Anthropocène En partenariat avec Design Factory Grenoble	UCW0L185 UCW0M276		S2	ETC		1	2*	E/évaluation produit/O					Rapport		Session de rattrapage intégrée à la Session 1					22					
Femmes dans la littérature de l'Antiquité	UCW0L UCW0M		S2	ETC		1	2	E/QCM (30mn)/CR					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Formation musicale et artistique	UCWAL113 UCWAM113 UCWBL113 UCWBM113	S1	S2	ETC		1	2			E/O/Rapport					O		1								
Green University En partenariat avec Design Factory Grenoble	UCW0L UCW0M	S1	S2	ETC		1	1*	Dossier projet/Assiduité					Dossier		Session de rattrapage intégrée à la Session 1					22					
Hack ton campus En partenariat avec Design Factory Grenoble	UCW0L188 UCW0M279	S1	S2	ETC		1	1*	E/O/Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1					22					
Histoire de la littérature de jeunesse européenne (ex Panorama de la littérature de jeunesse)	UCW0L189 UCW0M280	S1	S2	ETC		1	2	E/O					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1					22					
Histoire de l'optique	UCW0L177 UCW0M269	S1	S2	ETC		1	1	E/ Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Histoire des droits de l'homme	UCW0L163 UCW0M262		S2	ETC		1	5			QCM	2H				QCM	2h	1	18							
Histoire des sciences, des grecs à la fin du 19ème siécle	UCW0L123 UCW0M209	S1		ETC		1	3			E/Assiduité	2H15				O	15mn	1	18							
Histoire des sciences depuis le début du 20ème siècle	UCW0L122 UCW0M210		S2	ETC		1	3			E/Assiduité	2H15				O	15mn	1	18							
L'Homme préhistorique	UCW0L125 UCW0M255		S2	ETC		1	3			E/Assiduité	1H				O/E		1	22							
Images, films, vidéos comprendre et analyser	UCW0L161		S2	ETC		1	5			E	1H30	1			E	1H30	1	22							
Information et Communication dans les sociétés contemporaines	UCW0L158	S1		ETC		1	5			E	1H30	1			E	1H30	1	22							
Initiation à la linguistique	UCW0L128	S1		ETC		1	1	E/ Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1					22					
Internet : culture et communication	UCW0L130	S1	S2	ETC		1	2	E/Dossier					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1					22					

Introduction aux enjeux socio-environnementaux	UCW0L		S2	ETC		1	1*	E/Assiduité					La modalité de l'épreuve dépendra du nombre d'étudiants. Elle sera précisée aux étudiants 15 jours minimum avant la date prévue.		Session de rattrapage intégrée à la Session 1			22							
Jeunesse(s) en révolte : pratiques artistiques et transformation(s) sociale(s) au Chili et ailleurs.	UCW0L UCW0M		S2	ETC		1	1	DM/Assiduité					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1			22							
Jeux combinatoires et raisonnements mathématiques	UCW0L131	S1	S2	ETC		1	1	O/Dossier écrit/Assiduité					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Les risques naturels en montagne	UCW0L136 UCW0M214		S2	ETC		1	1	O/Dossier écrit/Assiduité					Dossier/O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1							22			
Linguistique Française - syntaxe et discours	UCW0L139	S1		ETC		1	2	E/O					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
L'Union Européenne - Aspects juridiques	UCW0L181 UCW0M273	S1		ETC		1	4			E/QCM					O	20mn	1	22							
L'Univers	UCW0L140	S1	S2	ETC		1	5			QCM	30mn				QCM	20mn	1	22							
L'Université Ephémère du Design: vers une Convention Citoyenne Universitaire UGA En partenariat avec Design Factory Grenoble	UCW0L UCW0M		S2	ETC		1	2*	Dossier/O					Dossier/O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1					22					
Mastériales En partenariat avec Design Factory Grenoble	UCW0L UCW0M	S1		ETC		1	5*			O					La modalité de l'épreuve dépendra du nombre d'étudiants. Elle sera précisée aux étudiants 15 jours minimum avant la date prévue.						22				
Médias et questions internationales	UCW0L160	S1		ETC		1	5			E	1H30	1			E	1H30	1	22							
Migrations, immigrations et étrangers en France	UCW0L190 UCW0M281		S2	ETC		1	5			QCM	2H				QCM	2H	1	18							
Mobilités sociétales En partenariat avec Design Factory Grenoble	UCW0L200 UCW0M289		S2	ETC		1	1*	Challenge/Assiduité					E/O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1							22			
Naissance du médicament	UCW0L142	S1	S2	ETC		1	5			E	2H	1			E	2H	1	22							
Ouverture au monde juridique	UCW0L191	S1		ETC		1	5			QCM	2H	1			QCM	2H	1	22							
Parole et cerveau	UCW0L192	S1		ETC		1	2	E/Compte rendu					O		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Penser la crise ecologique	UCW0L201	S1	S2	ETC		1	5			QCM	1H	1			QCM	1H	1	22							
Phonétique phonologie : Acquisition de la prononciation d'une langue étrangère	UCW0L193		S2	ETC		1	1	E/Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Phonétique et phonologie - Les 1er pas de la parole	UCW0L143	S1	S2	ETC		1	1	E/Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Préparer sa candidature CV lettre entretien	UCW0L152 UCW0M252	S1	S2	ETC		1	1	E/O/Assiduité				1	E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				18						
Rumeurs et commérages sous l'œil des sciences de la communication	UCW0L	S1		ETC		1	5			E	1H30				E	1H30	1	22							
Scandales, censures et controverses artistiques L'art en débat : approche sociales, historique et jurdidique	UCW0L202 UCW0M290		S2	ETC		1	2	E					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1			22							
Sciences, journalisme et réseaux sociaux	UCW0L194 UCW0M282		S2	ETC		1	1	E/Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Sciences, vulgarisation et médiation	UCW0L UCW0M	S1		ETC		1	1	DM/Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 2				22						
Sociolinguistique - discours, langue et pouvoir	UCW0L195 UCW0M283		S2	ETC		1	2	E					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Street Art : approche historique, sociale, politique et culturelle	UCW0L196 UCW0M284	S1	S2	ETC		1	2	E/C.R/QCM					E/QCM		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Surdité et parole multimodale	UCW0L197	S1		ETC		1	1	E/Assiduité					E		Session de rattrapage intégrée à la Session 1				22						
Zététique et auto défense intellectuelle	UCW0L148 UCW0M285	S1	S2	ETC		1	5			Dossier		1			Dossier		1	22							
																	Total Nbre d'heures	**574**	**560**		**44**	**22**	**44**		

Commentaires :

Le nombre d'ECTS est fixé par les composantes en fonction du RDE

*** ETC ayant un format nécessitant une règle d'assiduité adaptée et n'autorisant pas d'absence**

Légende :

- ETC 2020-2021 renouvelé
- ETC créé en 2021-2022
- ETC en partenariat avec Design Factory Grenoble
- ETC RSE

ANNEXE 5

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire : 2021-2022

SUAPS

Date approbation CFVU : 09/09/2021

INTITULE DES ACTIVITEES NOTEES (En fonction du règlement d'examen de la formation suivie par l'étudiant.e, l'UE sport peut être créditée d'ECTS ou bien choisie au titre d'une bonification)	**Code Apogée**	**SESSION 1** (nature de l'épreuve)	**SESSION DE RATTRAPAGE** (nature de l'épreuve)
SPORTS DE COMBAT			
Aïkido		Epreuve pratique mettant en œuvre des compétences spécifiques à l'activité, et des compétences transversales. Une partie est évaluée en contrôle continu, et une partie en contrôle terminal. L'information sur le nombre de contrôles et leur coefficient est donnée en début d'année universitaire aux étudiants dans chaque cours.	Ecrit - 2 h Pour les étudiants ayant choisi sport en ETC et défaillants aux deux semestres, deux sessions de rattrapage seront proposées en juin.
Boxe française			
Ju Jitsu			
Judo			
Karaté			
ACTIVITES ATHLETIQUES			
Athlétisme			
ACTIVITES AQUATIQUES, SPORTS DE PLEIN AIR			
Aviron			
Plongée : formation encadrant			
SPORTS DE RAQUETTES			
Badminton			
Tennis			
Tennis de table			
SPORTS COLLECTIFS			
Basket-ball			
Football féminin			
Football masculin			
Handball féminin			
Handball masculin			
Rugby féminin			
Rugby masculin			
Volley-ball			
BIEN-ETRE ET SANTE			
Bien-être et santé			
Forme, santé et bien-être / Les ateliers du corps			
SPORTS DE PLEIN AIR, ACTIVITES ATHLETIQUES			
Course d'orientation			
ACTIVITES ARTISTIQUES			
Danse classique			
Danse comtemporaine			
Danse modern jazz			
danses latines			
ESC - Danse musique et mouvement			
SPORTS DE MONTAGNE			
Escalade			
Montagne - Cascade de glace et grandes voies			
Montagne - Randonnée nature et patrimoine			
Montagne - Ski de montagne			
SPORTS DE PLEIN AIR, SPORTS DE MONTAGNE			
Glisse et snowboard			
Sports de précision			
Golf			
Tir à l'arc			
Escrime			
ACTIVITES GYMNIQUES			
Grand trampoline			
Gymnastique			
ACTIVITES AQUATIQUES			
Natation			
Natation BNSSA			
Plongée			
ACTIVITES AQUATIQUES, ACTIVITES ARTISTIQUES			
Natation synchronisée			
SPORTS DE PLEIN AIR			
Planche à voile -Funboard			
Ski nordique			
VTT			
MULTI-ACTIVITES			
Sport Handi-U			
ACTIVITES AQUATIQUES, SPORTS COLLECTIFS			
Waterpolo			

ANNEXES 6

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
DGD FORMATION

TARIFS FORMATION INITIALE - OFFRE DE FORMATION NON ACCREDITEE - ANNEE 2021-2022 - APPROBATION CFVU

Composante	Type de Formation DU, DIU, Autres	Libellé complet de la formation	Tarif FI ODF NA 2020-2021	Tarif FI ODF NA 2021-2022	Modifications entre 2020-2021 et 2021-2022 Précisions	Observations
ARSH	Préparation concours	Préparation à l'agrégation d'Histoire	Droit inscription Licence	Droit inscription Licence		
ARSH	Préparation concours	Préparation à la méthodologie de l'agrégation de philosophie	Droit inscription Licence	Droit inscription Licence		
Chimie-Bio	DU	Botanique et écologie alpine du Briançonnais	15,00 70,10	15,00 70,10		15 € pour les étudiants UGA et 70,10 € (frais de scolarité inclus) pour les étudiants extérieurs.
Chimie-Bio	DU	Université-Entreprise	500,00	570,00	Augmentation annoncée du tarif horaire qui sera pratiqué par l'organisme de formation intervenant partiellement dans cette formation (ACTAO) - Nouvelle convention de partenariat en cours de rédaction.	
Chimie-Bio	DU	Méthode d'étude des milieux naturels - Botanique appliquée	15,00 70,10	15,00 70,10		Formation débutant au second semestre 15 € pour les étudiants UGA et 70,10 € (frais de scolarité inclus) pour les étudiants extérieurs.
Chimie-Bio	DU	DU BioTechCo Grenoble au Liban	1 500,00	Pas d'ouverture en 2021/2022		Pas d'ouverture en 2021/2022 compte tenu du contexte sanitaire mondial et du contexte politique actuel au Liban. Convention de partenariat avec l'Université Libanaise à renouveler.
CUEF	DU	Etudes françaises B1	1 860,00	1 860,00		
CUEF	DU	Etudes françaises B2	1 860,00	1 860,00		
CUEF	DU	Etudes françaises C1	1 860,00	1 860,00		
CUEF	DU	Etudes françaises C2	1 860,00	1 860,00		
CUEF	DU	Lettres, Langues Françaises, Communication (LLFC)	4 380,00	4 380,00		Suspendu pour l'an prochain
CUEF	DU	Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère	1 950,00	1 950,00		
Faculté de Droit	Préparation concours	Ecole Nationale de la Magistrature	500,00	500,00		Prestations pédagogiques - IEJ
Faculté de Droit	Préparation concours	Préparation au concours d'entrée à l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S)	50,00	50,00		Prestations pédagogiques - IEJ
Faculté de Droit	Préparation concours	Préparation à l'examen d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA)	380,00	380,00		Prestations pédagogiques - IEJ - forfait complet
Faculté de Droit	Préparation concours	Module note de synthèse - CRFPA	SO	80,00	Exigence soutenabilité financière dans un contexte financier contraint.	Prestations pédagogiques
Faculté de Droit	DU	Carrières judiciaires	100,00	100,00		IEJ
Faculté de Droit	DU	Certificat d'études juridiques	235,00	250,00	Exigence soutenabilité financière dans un contexte financier contraint.	Public ciblé. Prestations pédagogiques : déclinaison selon 1ère inscription / redoublement : 220€ redoublem. - EAD

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
DGD FORMATION

TARIFS FORMATION INITIALE - OFFRE DE FORMATION NON ACCREDITEE - ANNEE 2021-2022 - APPROBATION CFVU

Composante	Type de Formation DU, DIU, Autres	Libellé complet de la formation	Tarif FI ODF NA 2020-2021	Tarif FI ODF NA 2021-2022	Modifications entre 2020-2021 et 2021-2022 Précisions	Observations
Faculté de Droit	DU	Certificat d'études juridiques spécialisées	235,00	250,00	Exigence soutenabilité financière dans un contexte financier contraint.	Sur sélection selon parcours. Prestations pédagogiques : déclinaison selon 1ère inscription / redoublement : 220€ redoublem. - EAD
Faculté de Droit	DU	Collège de droit	400,00	400,00		Prestations pédagogiques - Pôle licences
Faculté de Droit	DU	Diploma in legal studies	1 000,00	1 000,00		Prestations pédagogiques - Pôle RI
Faculté de Droit	DU	Diplôme de droit français	200,00	200,00		Prestations pédagogiques - Pôle RI
Faculté de Droit	DU	Criminologie	150,00	150,00		Prestations pédagogiques - Pôle licences
IM2AG	Préparation concours	Préparation agrégation Enseignement des mathématiques	Droit inscription Master	Droit inscription Master		
IM2AG	DU	Magistère Mathématiques et Applications	75 euros la 1ère année et 100 euros les 2ème et 3ème années	75 euros la 1ère année et 100 euros les 2ème et 3ème années		
IM2AG	DU	Magistère d'Informatique	75 euros la 1ère année et 100 euros les 2ème et 3ème années	75 euros la 1ère année et 100 euros les 2ème et 3ème années		
IUT Valence	DU	Business Management option Wine Food and Heritage Tourism	1 800,00	pas ouvert en 2021-2022		
IUT Valence	DU	d'Etudes Technologiques Internationales (DUETI)	76,00	76,00		
IUT1	DU	d'Etudes Technologiques Internationales (DUETI)	111,00	111,00		
IUT2	DU	d'Etudes Technologiques Internationales (DUETI)	200,00	200,00		100 € pour les boursiers
IUT2	DU	Business Administration	3 000,00	3 000,00		
IUT2	Préparation concours	Préparation au DCG	650,00	650,00		
IUT2	Préparation concours	Préparation au DSCG	850,00	850,00		
LE	Préparation concours	Préparation à l'agrégation d'anglais	Droit inscription Licence	Droit inscription Licence		
LE	Préparation concours	Préparation à l'agrégation d'espagnol	Droit inscription Licence	Droit inscription Licence		
LE	Préparation concours	Préparation à l'agrégation d'italien	Droit inscription Licence	Droit inscription Licence		
LLASIC	DU	Français Langue Étrangère - DU FLE présentiel	136,00	136,00		basé sur droits de scolarité Licence
LLASIC	DU	Français Langue Étrangère - DU FLE EAD	257,00	257,00		convention CNED

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
DGD FORMATION

UGA Université Grenoble Alpes

TARIFS FORMATION INITIALE - OFFRE DE FORMATION NON ACCREDITEE - ANNEE 2021-2022 - APPROBATION CFVU

Composante	Type de Formation DU, DIU, Autres	Libellé complet de la formation	Tarif FI ODF NA 2020-2021	Tarif FI ODF NA 2021-2022	Modifications entre 2020-2021 et 2021-2022 Précisions	Observations
LLASIC	DU	Parcours International Llasic	5 408,00	pas ouvert en 2021-2022		
LLASIC	Préparation concours	à l'agrégation lettres classiques externe	209,00	209,00		basé sur droits de scolarité master
LLASIC	Préparation concours	à l'agrégation lettres modernes externe	209,00	209,00		basé sur droits de scolarité master
Medecine	DIU	DIU Techniques avancées en phlebologie	1 300,00	1 300,00		
Medecine	DIU	DIU Accueil des urgences en service de pediatrie	Formation non ouverte	800,00		
Medecine	DIU	DIU Approche intégrative des troubles des conduites alimentaires (TCA) chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte.	1 000,00	1 000,00		
Medecine	DIU	DIU Arthroscopie	700,00	700,00		
Medecine	DIU	DIU Assistance Respiratoire	1 000,00	1 000,00		
Medecine	DIU	DIU Chirurgie du pied et de la cheville	600,00	600,00		
Medecine	DIU	DIU Chirurgie endovasculaire	600,00	600,00		
Medecine	DIU	DIU Colposcopie et pathologie genitale liee a HPV	604,20	604,20		
Medecine	DIU	DIU Echocardiographie Doppler (A1)	600,00	600,00		
Medecine	DIU	DIU Echocardiographie doppler (A2)	600,00	600,00		
Medecine	DIU	DIU Exploration reeducation des troubles de l equilibre	702,00	702,00		
Medecine	DIU	DIU Formation des professionnels de sante à la prise en charge de la douleur	608,00	608,00		
Medecine	DIU	DIU Gestion des risques en sante	800,00	800,00		
Medecine	DIU	DIU Gestion pluridisciplinaire de la maladie de Parkinson	754,00	754,00		
Medecine	DIU	DIU Hypertension arterielle, risque cardiovasculaire et renal	605,00	605,00		
Medecine	DIU	DIU Infectiologie du sujet age	850,50	850,50		
Medecine	DIU	DIU sommeil et sa pathologie	600,60	600,60		
Medecine	DIU	DIU Mecanique et techniques obstetricales	600,00	600,00		
Medecine	DIU	DIU Medecine d urgence en montagne (A1)	810,00	810,00		
Medecine	DIU	DIU Medecine d urgence en montagne (A2)	810,00	810,00		
Medecine	DIU	DIU Medecine de reeducation (A1)	650,00	650,00		
Medecine	DIU	DIU Medecine de reeducation (A2)	650,00	650,00		
Medecine	DIU	DIU Medecine foetale	600,00	600,00		
Medecine	DIU	DIU Medecine intensive (A1)	608,00	608,00		
Medecine	DIU	DIU Medecine intensive (A2)	608,00	608,00		
Medecine	DIU	DIU Neuro reanimation	700,00	700,00		
Medecine	DIU	DIU Nutrition clinique et metabolisme	702,00	702,00		
Medecine	DIU	DIU Pathologie chirurgicale du genou	650,00	650,00		
Medecine	DIU	DIU Pathologie de l'appareil locomoteur liee à la pratique du sport	602,00	602,00		
Medecine	DIU	DIU Pathologie neuro-vasculaire (A1)	600,00	600,00		
Medecine	DIU	DIU Pathologie neuro-vasculaire (A2)	600,00	600,00		
Medecine	DIU	DIU Pathologies Chromosomiques Acquises	600,00	600,00		
Medecine	DIU	DIU Posturologie clinique	700,00	700,00		
Medecine	DIU	DIU Pratiques addictives	600,00	600,00		
Medecine	DIU	DIU Prevention du tabagisme	600,10	600,10		
Medecine	DIU	DIU Prise en charge des traumatismes severes	704,00	704,00		

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
DGD FORMATION

TARIFS FORMATION INITIALE - OFFRE DE FORMATION NON ACCREDITEE - ANNEE 2021-2022 - APPROBATION CFVU

Composante	Type de Formation DU, DIU, Autres	Libellé complet de la formation	Tarif FI ODF NA 2020-2021	Tarif FI ODF NA 2021-2022	Modifications entre 2020-2021 et 2021-2022 Précisions	Observations
Medecine	DIU	DIU Prise en charge des violences faites aux femmes, vers la bientraitance	1200,00	1200,00		
Medecine	DIU	DIU Psychiatrie générale	804,00	804,00		
Medecine	DIU	DIU Psychiatrie Legale	800,00	800,00		
Medecine	DIU	DIU Radiologie interventionnelle en cancerologie	600,00	600,00		
Medecine	DIU	DIU Reflexion ethique et philosophique en sante	900,00	900,00		
Medecine	DIU	DIU Regarde : Echographie et de rhumatologie interventionnelle avec guidage radioscopique ou echographique	630,50	630,50		
Medecine	DIU	DIU Rythmologie et stimulation cardiaque (A1)	720,00	720,00		
Medecine	DIU	DIU Rythmologie et stimulation cardiaque (A2)	720,00	720,00		
Medecine	DIU	DIU Approfondissements en soins palliatifs	Formation non ouverte	800,00		Changement d'intitulé à compter de 2021-2022 (CFVU 17/06/2021). Ancien intitulé DIU Soins palliatifs et accompagnement
Medecine	DIU	DIU Tabacologie et aide au sevrage tabagique	601,60	601,60		
Medecine	DIU	DIU Traumatologie viscerale	900,00	900,00		
Medecine	DIU	DIU Urgences et soins intensifs cardiologiques	609,00	609,00		
Medecine	DU	DU Art therapie	1404,00	1404,00		
Medecine	DU	DU Bases en soins palliatifs	800,00	800,00		
Medecine	DU	DU Echoscopie (echographie) pratique pour l urgentiste	1500,00	1500,00		
Medecine	DU	DU Evaluation, prevention et techniques de soins en gerontologie	670,00	670,00		
Medecine	DU	DU Gerontologie Clinique - Coordination medicale d'etablissement d'hebergement pour personnes agees dependantes EPHAD	787,50	787,50		
Medecine	DU	DU Hypnose therapeutique et medicale pour les professionnels de sante	966,00	966,00		
Medecine	DU	DU Maladie bipolaire nouvelles strategies therapeutiques	915,00	915,00		
Medecine	DU	DU Pedagogie, Enseignement Numerique et Simulation en Sante	800,00	800,00		
Medecine	DU	DU Physiologie en obstetrique	Formation non ouverte	780,00		
Medecine	DU	DU Plaies et cicatrisation	648,00	648,00		
Medecine	DU	DU Sante, solidarite, precarite	792,00	792,00		
Medecine	DU	DU Sexualite, Contraception et IVG	754,00	754,00		
Medecine	DU	DU Soins infirmiers en medecine d urgence	960,00	960,00		
Medecine	DU	DU Therapeutiques anti-infectieuses	670,95	670,95		
Medecine	DU	DU Therapies complementaires (ThC) : place en cancerologie et face aux maladies chroniques	780,00	780,00		
Medecine	DU	DU Traumatologie à l usage de l urgentiste	768,00	768,00		
Medecine	DIU	DIU Insilunothérapie automatisée	SO	360		Création pour 2021-2022 (CFVU 20/05/2021)
Médiat	DU	Assistant bibliothécaire - Médiations numériques et culturelles	1 455,00	1 455,00		
Médiat	DU	Conservateur et bibliothécaire: préparation au concours	491,40	491,40		
Pharmacie	DIU	DIU Cytometrie	600,00	600,00		

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
DGD FORMATION

TARIFS FORMATION INITIALE - OFFRE DE FORMATION NON ACCREDITEE - ANNEE 2021-2022 - APPROBATION CFVU

Composante	Type de Formation DU, DIU, Autres	Libellé complet de la formation	Tarif FI ODF NA 2020-2021	Tarif FI ODF NA 2021-2022	Modifications entre 2020-2021 et 2021-2022 Précisions	Observations
Pharmacie	DU	DU Education Therapeutique du Patient	858,00	858,00		
Pharmacie	DIU	DIU Orthopedie	850,00	850,00		
Pharmacie	DU	DU Physionutrition Clinique et Biologique	850,00	850,00		
Pharmacie	DU	DU Phytotherapie et Aromatherapie Clinique	748,00	748,00		
Pharmacie	DU	DU Pratiques avancees en Pharmacie clinique	825,00	825,00		
Pharmacie	DU	DU Sterilisation hospitaliere	1258,00	1 258,00		
PHITEM	DU	Magistère de Physique	Magistère 1 (L3) = 75€ Magistère 2 (M1) = 100€ Magistère 3 (M2) = 100€	Magistère 1 (L3) = 75€ Magistère 2 (M1) = 100€ Magistère 3 (M2) = 100€		
SHS	DIU	Management Psychologique des Organisations	1 000,00	1 000,00		
SHS	DU	Psychologie positive	300,00	300,00		
STAPS	DU	Sciences du mouvement humain	1 200,00	1 200,00		
STAPS	Certificat de compétences	Sauvetage aquatique (Grenoble et Valence)	40,00	40,00		
STAPS	DU	Trail running	Tronc Commun (TC) + 2 modules : 1500€ TC + 3 modules : 1900€	Tronc Commun (TC) + 2 modules : 1500€ TC + 3 modules : 1900€		

Tarifs offre de formation (votés en Conseil du SDL le 27/05/21)

Modification des tarifs proposée :

Tarifs Etudiants individuels 2021-2022	Cours en présentiel (24h/semestre) + AAL gratuit	AAL (apprentissage en autonomie libre) - forfait annuel	AAG (apprentissage en autonomie guidée spécifique) - forfait annuel (nouveau dispositif)	AAG (apprentissage en autonomie guidée) - forfait annuel	Stages intensifs	Ateliers			Positionnement (tarifs inchangés)	
						8 ateliers	6 ateliers	4 ateliers	Sans tuteur (Self ou autres)	Avec tuteur
Etudiants UGA (individuels sans prise en charge)	90 €/étudiant/semestre (tarif actuel 85 euros)	15 € (tarif inchangé)	500 €	160€ (tarif inchangé)	220 €	40 (tarif actuel 35 €)		20 € (tarif inchangé)	8 € (si hors cursus)	12 €
Etudiants individuels hors UGA (sans prise en charge)	90 €/étudiant/semestre (tarif actuel 85 euros)	15 € (tarif inchangé)	500 €	214 (tarif inchangé	220 €	40 (tarifs actuels 74 €)		20 € (tarif inchangé)	8 €	12 €
Etudiants UGA (groupes) pris en charge	100 €/étudiant/semestre (tarif inchangé)	30 € (tarif inchangé)	500 €	214 € (tarif inchangé	220 €	340 € (tarifs actuel 50 € indiv)	255 €	170 (tarif actuel 37 € indiv)	8 €	12 €
Etudiants individuels autres établissements hors UGA sur convention	155 €/étudiant/semestre (tarif inchangé)	50 € (tarif inchangé)	500 €	214 € (tarif inchangé)	220 €	74 € (tarif inchangé)		50 (tarif inchangé)	8 €	12 €
Public non étudiant individuel avec ou sans prise en charge (dont **formation continue**)	320 €/étudiant/semestre (tarif actuel 240 €)	50 € (tarif inchangé)	500 €	450 (tarif actuel 214 €)	300 (tarif actuel 160 €)	160 (tarif actuel 74 €)		80 (tarif actuel 50 €)	8 €	12 €
calcul coût et majoration tarif non étudiant/Formation continue	coût 240 € (cf pilotage) majoration 25%			340 € + majoration 25%	indiv + majoration Formation continue +25%					

Tableau définitif : Tarifs Service Des langues proposés pour modification, applicables en 2021-2022*

* sauf tarifs cours en présentiel : Etudiants UGA (individuels sans prise en charge) et Etudiants individuels hors UGA (sans prise en charge) qui seront appliqués à partir du du semestre 2 2021-22 uniquement.

Tarifs Etudiants individuels 2021-2022	Cours en présentiel (24h/semestre) + AAL gratuit	AAL (apprentissage en autonomie libre) - forfait annuel	AAG (apprentissage en autonomie guidée spécifique) - forfait annuel	AAG (apprentissage en autonomie guidée) - forfait annuel	Stages intensifs	Ateliers			Positionnement	
						8 ateliers	6 ateliers	4 ateliers	Sans tuteur (Self ou autres)	Avec tuteur
Etudiants UGA (individuels sans prise en charge)	90 €/étudiant/semestre*	15 €	500	160€	220 €	40		20 €	8 € (si hors cursus)	12 €
Etudiants individuels hors UGA (sans prise en charge)	90 €/étudiant/semestre*	15 €	500 €	214 €	220 €	40 €		20 €	8 €	12 €
Etudiants UGA pris en charge	100 €/étudiant/semestre	30 €	500	214 €	220 €	340€ **	255 €	170**	8 €	12 €
Etudiants autres établissements hors UGA sur convention	155 €/étudiant/semestre	50 €	500 €	214 €	220 €	74 €		50 €	8 €	12 €
Public non étudiant individuel avec ou sans prise en charge (dont	320 €/indiv/semestre	50 €	500 €	450 €	300 €	160 €		80 €	8 €	12 €

**Ateliers : * 8 ateliers et ** 4 ateliers tarifs de groupes de 3 à 6 participants.

Tarifs cours présentiel groupes spécifiques : Tarifs inchangés

Tarifs groupes spécifiques	Cours en présentiel 24H/semestre
Etudiants UGA pris en charge sur convention	80 € heure/groupe/semestre
Etudiants autres établissements hors UGA pris en charge sur convention	100 € heure/groupe/semestre

Modification des tarifs relatifs à l'offre de formation du Service des langues

Réévaluation globale des tarifs excepté pour le positionnement, l'apprentissage en autonomie libre (accès aux ressources matérielles et virtuelles pour l'apprentissage des langues) et les tarifs cours en présentiels pour groupes spécifiques.

Les tarifs individuels non étudiants et formation continue ont été globalement réévalués car les tarifs actuels pratiqués sont les mêmes que pour les publics en formation initiale. La Direction de la Formation continue prélève 25% sur des montants qui ne permettent pas initialement de couvrir le coût. (Coût supporté par la composante SDL). Nous avons donc majoré globalement le montant souhaité de 25%.

1.Tarifs cours en présentiel :

Pour les étudiants individuels UGA et étudiants individuels hors UGA sans prise en charge : proposition de passer de 85 euros à 90 euros. (*tarifs applicables à partir du semestre 2 pour des raisons d'impossibilité d'application au semestre 1 (vote des tarifs en CFVU en cours de rentrée).

Pour les autres publics : tarifs inchangés.

Pour les publics non étudiants et les stagiaires de la formation continue : 320 euros au lieu de **240 euros** actuellement (majoration de 25%).

2.Tarifs AAG (apprentissage en autonomie guidée) : maintien du dispositif actuel et proposition d'une variante de ce dispositif :

Apprentissage en autonomie guidée spécifique : un nouveau dispositif pour des demandes ciblées en langue de spécialité exigeant des compétences spécifiques de la part du tuteur. Un tarif unique de **500 euros pour tous les publics** est demandé.

Apprentissage en autonomie guidée non spécifique : Pour rappel, pour des demandes relevant de la remédiation, renforcement, préparation aux certifications… (appui sur des ressources existantes).

La modification des tarifs de **l'apprentissage en autonomie guidée spécifique** est la suivante :

Tarif public non étudiant et formation continue : 450 euros au lieu de **214 euros** actuellement.

3.Tarifs Stage intensif : le dispositif initial proposait **55 heures d'exposition à la langue sur 2 semaines** et comprenait différentes modalités d'apprentissage (présentiel, apprentissage collaboratif en petits groupes, apprentissage en autonomie tutorée….).

Notre proposition est de passer à **28 à 30 heures de formation sur une semaine** avec un apprentissage basé principalement sur du présentiel (15h de face à face traditionnel, 5 ateliers de pratique de la langue, 2 à 3). L'objectif est la préparation à la mobilité internationale des étudiants.

Le tarif du stage intensif passe de 160 euros à 220 euros en formation initiale, avec ce tarif, le seuil minimum de rentabilité pour l'ouverture des groupes est de 6 participants. Le **tarif formation continue** serait de **300 euros (majoration de 25% du tarif formation initiale).**

4.Ateliers de conversation :

Maintien des tarifs des ateliers de conversation en formation initiale : 20 euros (4 ateliers) pas de tarif dégressif pratiqué pour 8 ateliers : **40 euros (actuellement 37 euros).**

Le tarif ateliers de conversation « étudiants UGA pris en charge » **devient un tarif de groupe** (3 à 6 participants) et non plus un tarif individuel : 170 euros 4 ateliers et 340 euros 8 ateliers pour 6 participants au maximum. Possibilité d'ouvrir des sessions de 6 ateliers de conversation uniquement pour des groupes d'étudiants UGA pris en charge (pas individuellement).

Le tarif ateliers de conversation pour les publics individuels formation continue passe à **80 euros** pour 4 ateliers (actuellement 50 euros) et **160 euros** pour 8 ateliers (actuellement 74 euros).

ANNEXES 7

Année universitaire concernée : 2022-2023 05/05/2021

Composante : Faculté de Droit
Département (le cas échéant) :

Responsable pédagogique : Sabine LAVOREL

Référent administratif : Delphine NGUYEN

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : DEG

Intitulé de la formation : Droit de l'Environnement

Type de formation : ☒ DU ☐ DIU Autres ☐ Précisez le type de formation

Etablissement(s) partenaire(s) : -

Régime (FI/FC) : ☒ FI ☒ FC

Modalités : ☒ Présentiel ☒ EAD

Effectif prévisionnel formation initiale : 100
Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 50

Date validation en Conseil de composante : 29 avril 2021
(Préalable obligatoire avant passage en CFVU) Fournir l'extrait du relevé de décision

Le dépôt de la formation, au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), est-il envisagé : ☐ **Oui** ☒ **Non**

Si oui niveau de sortie du diplôme :
(Se référer à la classification des niveaux de qualification des certifications professionnelles - décret n°2019-14 du 8 janvier 2019)

Présentation générale de la formation

☐ Caractéristiques de la formation

Le Diplôme universitaire (DU) en Droit de l'environnement est conçu comme une formation modulaire dont l'organisation vise à laisser une grande **souplesse d'apprentissage aux étudiants en formation initiale (FI) et en formation continue (FC)**. Dans cette perspective, le DU se présente comme :

- Une formation ouverte au **niveau master ou équivalent** (M1 et/ou M2, au choix des étudiants) ; les étudiants pourront la valider sur 1 ou 2 ans.

- **Une formation modulaire**, visant à s'adapter aux besoins des étudiants visés : les étudiants en FI pourront choisir les modules thématiques les plus pertinents pour compléter leur formation de master, et les étudiants en FC les modules les plus adaptés à leurs besoins professionnels.

  En outre, **les stagiaires <u>en FC</u> auront deux possibilités** :

  - S'ils souhaitent valider le DU, ils devront choisir et valider 10 modules parmi les 19 proposés dans la carte de formation.
  - S'ils souhaitent valider uniquement certains modules sans pour autant obtenir le diplôme, ils pourront suivre le nombre de modules qu'ils souhaitent parmi les 19 modules proposés, et recevront une certification pour chacun des modules validés.

- **Une formation principalement juridique**, répondant aux exigences de spécialisation des étudiants et de maîtrise des connaissances et des compétences techniques propres au Droit.

- Une formation ouverte, dans la limite des capacités d'accueil, aux **étudiants juristes comme non-juristes** : le DU a à la fois pour objectif de compléter la formation en droit de l'environnement d'étudiants juristes, et de proposer une formation juridique spécialisée aux étudiants ayant déjà suivi un parcours d'enseignement supérieur dans le domaine des sciences et/ou de l'ingénierie, ou d'autres domaines des SHS. Pour les étudiants non-juristes, un module d'introduction au droit sera proposé gratuitement et devra être obligatoirement suivi, en plus des modules thématiques choisis.

- Une formation proposée en **enseignement distanciel et présentiel** : 17 modules sur 19 sont proposés en enseignement à distance (synchrone et asynchrone), pour répondre notamment aux besoins spécifiques des étudiants en formation continue. 7 d'entre eux sont également proposés en version présentielle, pour permettre une mutualisation avec plusieurs masters de la Faculté de droit. Enfin, 2 modules sont proposés uniquement en présentiel, car les méthodes pédagogiques employées sont fondées sur du travail de groupe et des interactions avec des intervenants extérieurs.

- En distanciel comme en présentiel, l'accent est mis sur la détermination des méthodes pédagogiques les plus adaptées aux étudiants visés et sur **l'usage de méthodes pédagogiques innovantes** – en particulier pour les modules en distanciel (appui de la DAPI, de FlexiTLV et du service *Design Factory* pour le montage du projet).

☐ <u>Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)</u>

- ***Par rapport à la stratégie de l'UGA et aux objectifs nationaux*** :
  Le projet d'un DU en Droit de l'environnement est né d'une double observation, en lien avec la prégnance des questions environnementales, climatiques et écologiques dans le débat public ces dernières années :
  - **la multiplication des demandes des étudiants** à être formés sur les enjeux liés aux changements environnementaux globaux ; ces demandes résultent directement du renforcement de la conscience environnementale des jeunes générations, et de l'émergence récente d'une forme de dissonance cognitive suscitant une remise en question croissante, par les étudiants, du contenu de leur formation au regard des préoccupations environnementales.
  - **la multiplication des incitations à proposer des formations** orientées vers les questions liées à la protection de l'environnement et aux transitions écologique et énergétique[1].

[1] Voir notamment le rapport du SHIFT, *Mobiliser l'Enseignement Supérieur pour le Climat*, 2019, et la proposition de loi (D. Batho / M. Orphelin / E. Villani) relative à la généralisation de l'enseignement des enjeux liés à la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et aux changements climatiques dans le cadre des limites planétaires.

Dans ce contexte, les questions liées aux changements globaux et aux transitions écologique et énergétique ont été affichées comme des **thématiques émergentes prioritaires** par l'UGA, au niveau de la recherche comme de la formation. Cette priorisation est d'ailleurs pleinement justifiée par le contexte politique et économique local, ces thématiques étant porteuses en termes de débouchés comme de partenariats extérieurs.

Le projet pédagogique proposé se place donc pleinement dans cette stratégie de site.

- ***Au regard des formations existantes :***

  Le DU proposé constitue un cursus original, au regard des formations existantes aux niveaux national, régional et local.

  Sur la France, il existe quatre DU en Droit de l'environnement (universités d'Artois, Toulouse I, Bordeaux et Paris II). Sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, les universités Lyon II, Lyon III et Saint-Etienne proposent un Master co-habilité en Droit de l'environnement, seule formation spécialisée de la région. Aucune de ces formations n'est ouverte en distanciel.

  A l'UGA, plusieurs formations sont centrées sur les questions environnementales, notamment à la Faculté d'économie ou à l'IUGA – mais aucune ne propose de cours de Droit. La **Faculté de droit**, jusqu'ici, ne proposait aucun cursus spécialisé en droit de l'environnement.

- ***Au regard de la politique de formation de l'UGA :***

  Le DU proposé est centré sur des thématiques affichées comme prioritaires par l'UGA : les thématiques liées aux changements globaux et à la transition sont au cœur des priorités du site, au niveau de la recherche comme de la formation.

  La création du DU répond par ailleurs aux exigences accrues de professionnalisation des étudiants et de formation tout au long de la vie.

  Enfin, l'ouverture du DU à la FC permettra de garantir la soutenabilité financière du projet, qui constitue un critère majeur pour l'ouverture de formations hors accréditation.

- ***Au regard de la politique de formation de la Faculté de droit :***

  Le DU complète avantageusement la formation offerte par la Faculté de droit, qui proposait jusqu'ici très peu d'ouverture au droit de l'environnement (un unique cours de 24h dispensé dans un seul M1) et aucune formation spécialisée en la matière. Le DU viendrait donc **répondre à une demande de formation clairement identifiée**, et permettre aux étudiants de master en formation initiale d'adjoindre à leur cursus principal des compétences spécifiques en droit de l'environnement. Il est notable, dans le cadre de l'adoption de la carte de formation 2021-2026, que plusieurs directions de masters aient demandé à inscrire dans leur cursus de nouveaux cours de droit de l'environnement (qui seront donc mutualisés avec le DU).

  Le DU permettrait ensuite de **renforcer l'offre de la Faculté de droit en matière de formation continue** : un seul M2 est actuellement ouvert en FC. L'ouverture d'un DU en formation continue permettrait ainsi de répondre aux demandes de formation technique des avocats, magistrats, juristes d'entreprise, conseillers en assurance, élus et fonctionnaires territoriaux – dans un contexte où la protection de l'environnement donne lieu à l'adoption d'une réglementation de plus en plus complexe et à des litiges de plus en plus nombreux.

  Enfin, le DU permettrait de **renforcer l'offre de la Faculté de droit en matière d'enseignement à distance (EAD)** : la Faculté de droit propose depuis plus de 40 ans l'ensemble de ses formations aux niveaux licence et M1 à l'EAD. En revanche, un seul M2 est actuellement ouvert à distance. L'ouverture d'un DU au niveau master (M1 et M2) en EAD permettrait ainsi à la Faculté de droit de

compléter sa carte de formation au niveau master et surtout de **proposer une formation qui, sous cette forme, serait unique en France**.

☐ Objectifs pédagogiques

A l'instar de toutes les formations juridiques, le DU en Droit de l'Environnement vise essentiellement à l'acquisition de connaissances pointues et directement mobilisables dans un cadre professionnel. Les enseignants s'attacheront donc à délivrer des connaissances précises, actualisées et contextualisées. Ils insisteront également sur l'application et l'effectivité (ou le manque d'effectivité) des règles juridiques en vigueur en matière de protection de l'environnement, dans l'optique d'une réflexion générale sur la pertinence et les perspectives d'évolution du cadre juridique actuel.

Certains modules seront par ailleurs orientés vers l'acquisition de méthodes propres aux métiers du droit, notamment la délivrance de conseil juridique. Ces modules seront proposés sous forme de « modules clinique » qui permettront de mettre les étudiants en contact avec des associations ou collectivités publiques en recherche de conseil juridique sur des dossiers concrets en lien avec la protection de l'environnement. L'objectif pédagogique sera ici de mettre les étudiants en situation professionnelle de mobilisation de leurs connaissances juridiques et de traitement de dossiers réels.

☐ Publics visés

La formation proposée vise clairement un objectif de professionnalisation. Dans cette perspective, le DU s'adresse à un public varié :

- des étudiants juristes souhaitant compléter leur cursus principal de master ;
- des étudiants non-juristes voulant recevoir une formation juridique en complément de leur parcours principal ;
- des professionnels (avocats, magistrats, élus et fonctionnaires territoriaux…) désirant une spécialisation de leurs compétences dans le cadre de la formation continue.

La diversité de ces profils est précisément ce qui justifie la possibilité de suivre le DU en distanciel ou en présentiel, sur 1 ou 2 ans, dans son intégralité ou uniquement certains de ses modules.

☐ Débouchés professionnels (exemples)

Le DU, conçu comme une spécialisation complémentaire à une formation principale, n'ambitionne pas de former à un métier spécifique. Il vise avant tout à doter les étudiants, notamment en FC, de connaissances et de compétences supplémentaires dans l'exercice de leur profession.

Pour les étudiants de droit en formation initiale, le DU peut les amener à travailler dans des structures publiques ou privées où sont requises une connaissance pointue et une maîtrise de la réglementation environnementale et du contentieux qui se développent énormément ces dernières années : agences nationales ou territoriales de protection de l'environnement / collectivités locales / entreprises publiques ou privées / cabinets de conseil juridique / cabinets d'assurance / « pôles judiciaires environnementaux » dont le premier au niveau national est en voie de création à la Cour d'appel de Grenoble…

Pour les étudiants non-juristes, l'objectif du DU est de leur apporter les connaissances fondamentales en droit nécessaires à l'exercice de tout métier ayant un impact environnemental ou en lien avec la protection de l'environnement.

Organisation des enseignements

☐ **Période de la formation :** septembre à juin

☐ **Durée de la formation :** 1 an ou 2 ans, au choix de l'étudiant / stagiaire

☐ **Volume horaire de la formation :**

- Pour les étudiants et les stagiaires souhaitant valider le DU : la validation du DU s'appuie sur la validation de 10 modules, quelle que soit la durée de ces modules. La plupart des modules correspondent à 12h de cours, mais le DU propose également deux modules de 18h et un module de 6h. Le volume horaire global est donc susceptible de varier autour d'un pivot de 120h, selon les modules choisis par les étudiants / stagiaires.
- Pour les stagiaires souhaitant suivre uniquement certains modules au choix (possibilité non ouverte en FI) : les modules suivis et validés feront l'objet d'une attestation de validation.
- Particularité pour les étudiants / stagiaires n'ayant pas de prérequis en droit : le module d'introduction au droit est alors obligatoire et sa validation constitue un prérequis au suivi des 10 modules nécessaires pour valider le DU.

☐ **Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné)** : non

STAGES:
☐ Oui ☒ Non

Conditions d'accès

☐ **Recevabilité des candidatures :** les étudiants doivent être titulaires d'une licence 3 ou équivalent, toutes disciplines confondues. Pour les demandes d'inscription en formation continue, en cas de niveau de diplôme inférieur, une expérience professionnelle jugée suffisante par les responsables de la formation peut permettre d'accéder au DU.

☐ **Conditions d'admission :** L'admission dans le DU sera faite sur dossier de candidature soumis à une commission pédagogique composée au minimum du/de la responsable du diplôme. Le dossier devra être composé :

- d'un curriculum vitae
- d'une lettre de motivation
- de l'ensemble des justificatifs correspondant aux diplômes ou expériences professionnelles du candidat

Partenariat / Internationalisation de la formation

Partenariat :

- Un partenariat a été initié avec l'Université de Lausanne (UNIL), dont la Faculté de droit va ouvrir, en septembre 2021, un séminaire interdisciplinaire doctoral annuel, dans le cadre du programme doctoral en Droit de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO).
  Le partenariat envisagé proposé vise à associer le DU en Droit de l'Environnement de l'UGA, ouvert au niveau master, et cette nouvelle formation de l'UNIL, ouverte aux doctorants, afin de permettre aux étudiants des deux universités de bénéficier d'un cursus complet M-D, dans un domaine du droit qui requiert une spécialisation de plus en plus forte. Si le partenariat est centré sur la formation de juristes, il s'adresse également à des étudiant.e.s non juristes, le DU comme le programme doctoral étant ouverts à des publics non juristes.

- Les modules du DU proposés en présentiel et mutualisés avec un master pourront être proposés aux étudiants de la future Graduate School (en discussion).

La DGD RTI devra-t-elle être associée : non

Modalités d'admission au diplôme

Le DU sera obtenu après validation, sur 1 ou 2 années, de 10 modules au choix des étudiants.

Les modules peuvent être validés séparément et faire l'objet, le cas échéant, d'une attestation de validation.

Convention de partenariat dans le cadre d'un DIU

Droits d'inscription

Tarif Formation initiale :

- **tarif pour le DU** : 800 euros étudiants hors UGA / 400€ étudiants UGA

Tarifs Formation continue :
(A distinguer si tarif différent selon : reprise d'études non financée ou prise en charge OPCO)

- **tarif pour le DU** : 1500€ (si non financé) / 2500 € (si pris en charge)
- **tarif par module** : 250€ (si non financé) / 300€ (si pris en charge)
- **pour les étudiants n'ayant pas de prérequis en droit** : tarifs identiques, incluant en sus le module d'introduction au droit, non facturé aux étudiants qui le suivront.

Joindre l'annexe financière (AF_DFCA_grille_coûts_ODFNA_201912V1)

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) : Véronique REY

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini : Oui X Non ☐

Année Universitaire : 2021-2022
Composante : Faculté de Droit
Type de Formation : DU
Intitulé formation : DU Droit de l'Environnement
Responsable pédagogique : Sabine LAVOREL

Attention : le DU est proposé sous forme de modules parmi lesquels l'étudiant peut choisir librement. Pour valider le DU, l'étudiant doit valider 120h. Il peut aussi choisir de ne suivre que quelques modules, dont la validation donnera alors lieu à une attestation de réussite (open badge envisagé).

Nature et Intitulé de l'UE	Année et Intitulé du Parcours de rattachement des UE	NOMBRE D'HEURES		
		CM	TD	TP
Modules proposés exclusivement en distanciel				
Introduction au droit (module obligatoire pour les étudiants non-juristes)		9		
Introduction au droit de l'Environnement		18		
Protection constitutionnelle de l'environnement		12		
Action publique environnementale		12		
Défis environnementaux de l'UE		12		
Protection de l'animal sauvage et approprié		12		
Entreprises et environnement : incitations et contraintes		12		
Sécurité environnementale		12		
Gestion publique des risques environnementaux		12		
Enjeux juridiques de la transition énergétique		12		
Modules proposés en distanciel et en présentiel				
Justice climatique : protection des victimes & contentieux		12		
Finances et fiscalité de l'environnement		12		
Protection pénale de l'environnement		12		
Protection internationale du climat		12		
Modules proposés exclusivement en présentiel				
Fondements historiques et philosophiques du droit de l'environnement		12		
L'UE face au défi climatique		12		
Défis environnementaux de l'UE		18		
Environnement et Droits de l'Homme		12		
Projet clinique "Ice Memory"		12		
Total ECTS / Semestre			0,00	0,00

Année Universitaire : 2022-2023
Composante : Faculté de Droit
Type de Formation : DU
Intitulé formation : DU Droit de l'Environnement
Responsable pédagogique : Sabine LAVOREL

Attention : le DU est proposé sous forme de modules parmi lesquels l'étudiant peut choisir librement. Pour valider le DU, l'étudiant doit valider 120h. Il peut aussi choisir de ne suivre que quelques modules, dont la validation donnera alors lieu à une attestation de réussite (open badge envisagé).

Nature et Intitulé de l'UE	Année et Intitulé du Parcours de rattachement des UE	NOMBRE D'HEURES		
		CM	TD	TP
Modules proposés exclusivement en distanciel				
Introduction au droit (module obligatoire pour les étudiants non-juristes)		9		
Introduction au droit de l'Environnement		18		
Protection constitutionnelle de l'environnement		12		
Défis environnementaux de l'UE		12		
Action publique environnementale		12		
Protection de l'animal sauvage et approprié		12		
Entreprises et environnement : incitations et contraintes		12		
Sécurité environnementale		12		
Gestion publique des risques environnementaux		12		
Enjeux juridiques de la transition énergétique		12		
Droit civil de l'environnement		12		
Droit et politique de la biodiversité		12		
Modes de gestion des services publics et environnement		6		
Modules proposés en distanciel et en présentiel				
Justice climatique : protection des victimes & contentieux		12		
Finances et fiscalité de l'environnement		12		
Protection pénale de l'environnement		12		
Protection internationale du climat		12		
Modules proposés exclusivement en présentiel				
Fondements historiques et philosophiques du droit de l'environnement		12		
L'UE face au défi climatique		12		
Défi environnementaux de l'UE		18		
Environnement et Droits de l'Homme		12		
Projet clinique "Ice Memory"		12		
Total ECTS / Semestre			0,00	0,00

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (Publics uniquement FC)

	Nombre stagiaire fc	10	Tarif fc	1 609 €	
Zones à renseigner	Nombre stagiaire tarif exonéré 30%		Tarif exo 75%	402 €	Tarif pour étudiai
	Nombre stagiaire tarif exonéré 50%		Tarif exo 50%	805 €	Tarif pour étudiai
	Nbre stagiaires total		Seuil nbre stagiaire	8	
			Coût horaire	13 €	
	Nombre d'heures étudiants	120			

Colonne1	*Colonne22*	Colonne3	Colonne5	Colonne6	
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL				**16091**	
COÛTS COMPOSANTES					
COÛTS Enseignement Heures de formation		Nombre d'heures	Coût de l'heure	Coût total	
	Heures TP (= 0,66*TD)		117 €	0 €	
	Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)	12	178 €	2 136 €	
	Heures CM/TD (=TD*1,25)		223 €	0 €	
	Heures CM (=TD*1,5)		267 €	0 €	
	Heures TD Pondérées (EC-EA)		224 €	0 €	
	Heure TD Enseignant (HC)	96	43 €	4 173 €	
	Heure TD vacataire	12	59 €	705 €	
	Heure CM/TD (=TD*1,25) vacataire		73 €	0 €	
	Autres (bénévolat)		0 €	0 €	
CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT					
	Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat				
	Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)		56 €	0 €	
	Heure TD Enseignant (HC)		43 €	0 €	
	Heure TD vacataire		59 €	0 €	
	TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	**120**		**7 015 €**	
COÛTS SPECIFIQUES hors DFCA					
	- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures…)				
	- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires…)				
	- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs…)				
	- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels…)				
	- Frais fonctionnement composante (DFCA montant divisé par 2)			2 640 €	
	- Frais personnel composante (DFCA montant divisé par 2)			5 280 €	
	- Autres frais spécifiques				
	TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			**2 640 €**	
I - TOTAL COÛTS COMPOSANTES				**9 655 €**	
II - TOTAL COÛTS DFCA			25%	**4 023 €**	Pourcentage DFC
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS DFCA (II)				**13 677 €**	
MARGE	*(doit être > 0)*		*15,00%*	2 414 €	

Chiffes clés / stagiaire

Coûts complets	**1 368 €**
dont coûts directs	965 €
dont coûts DFCA	402 €
Coût complets de l'heure de formation	**11,40 €**
Marge sur coûts directs	644 €
en % du tarif de vente	*160,0%*
Marge sur coûts complets	**#DIV/0!**
en % du tarif de vente	*#DIV/0!*
Nombre minimum de stagiaires	**9**

nts UGA
nts hors UGA

CA

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (Publics uniquement FC)

	Nombre stagiaire fc	10	Tarif fc	2 500 €	
Zones à renseigner	Nombre stagiaire tarif exonéré 30%		Tarif exo 40%	1 500 €	Tarif applicable s
	Nombre stagiaire tarif exonéré 50%		Tarif exo 50%	1 250 €	
	Nbre stagiaires total		Seuil nbre stagiaire	8	
			Coût horaire	20 €	
	Nombre d'heures étudiants	126			

Colonne1	*Colonne22*	Colonne3	Colonne5	Colonne6	
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL				**25000,35**	
COÛTS COMPOSANTES					
COÛTS Enseignement Heures de formation		Nombre d'heures	Coût de l'heure	Coût total	
	Heures TP (= 0,66*TD)		117 €	0 €	
	Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)	12	178 €	2 136 €	
	Heures CM/TD (=TD*1,25)		223 €	0 €	
	Heures CM (=TD*1,5)		267 €	0 €	
	Heures TD Pondérées (EC-EA)		224 €	0 €	
	Heure TD Enseignant (HC)	102	43 €	4 434 €	
	Heure TD vacataire	18	59 €	1 058 €	
	Heure CM/TD (=TD*1,25) vacataire		73 €	0 €	
	Autres (bénévolat)		0 €	0 €	
CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT					
	Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat				
	Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)	8	56 €	448 €	
	Heure TD Enseignant (HC)	15	43 €	652 €	
	Heure TD vacataire		59 €	0 €	
	TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	**155**		**8 728 €**	
COÛTS SPECIFIQUES hors DFCA					
	- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures…)			2 000 €	
	- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires…)			500 €	
	- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs…)				
	- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels…)				
	- Frais fonctionnement composante (DFCA montant divisé par 2)			2 772 €	
	- Frais personnel composante (DFCA montant divisé par 2)			5 544 €	
	- Autres frais spécifiques			1 000 €	
	TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			**6 272 €**	
I - TOTAL COÛTS COMPOSANTES				**15 000 €**	
II - TOTAL COÛTS DFCA			25%	**6 250 €**	Pourcentage DFC
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS DFCA (II)				**21 250 €**	
MARGE	*(doit être > 0)*		*15,00%*	3 750 €	

Chiffes clés / stagiaire

Coûts complets	**2 125 €**
dont coûts directs	1 500 €
dont coûts DFCA	625 €
Coût complets de l'heure de formation	**16,87 €**
Marge sur coûts directs	1 000 €
en % du tarif de vente	*66,7%*
Marge sur coûts complets	**#DIV/0!**
en % du tarif de vente	*#DIV/0!*
Nombre minimum de stagiaires	**9**

si FC non financé

CA

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (Publics uniquement FC)

	Nombre stagiaire fc	10	Tarif fc	300 €	Tarif FC Financé
Zones à renseigner	Nombre stagiaire tarif exonéré 30%		Tarif exo 15%	255 €	Tarif FC non Fina
	Nombre stagiaire tarif exonéré 50%		Tarif exo 50%	150 €	
	Nbre stagiaires total	0	Seuil nbre stagiaire	8	
			Coût horaire	17 €	
	Nombre d'heures étudiants	18			

Colonne1	*Colonne22*	Colonne3	Colonne5	Colonne6	
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL				**2997,433333**	
COÛTS COMPOSANTES					
COÛTS Enseignement Heures de formation		Nombre d'heures	Coût de l'heure	Coût total	
	Heures TP (= 0,66*TD)		117 €	0 €	
	Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)		178 €	0 €	
	Heures CM/TD (=TD*1,25)		223 €	0 €	
	Heures CM (=TD*1,5)		267 €	0 €	
	Heures TD Pondérées (EC-EA)		224 €	0 €	
	Heure TD Enseignant (HC)	18	43 €	782 €	
	Heure TD vacataire		59 €	0 €	
	Heure CM/TD (=TD*1,25) vacataire		73 €	0 €	
	Autres (bénévolat)		0 €	0 €	
CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT					
	Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat				
	Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)	10	56 €	560 €	
	Heure TD Enseignant (HC)		43 €	0 €	
	Heure TD vacataire		59 €	0 €	
	TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	**28**		**1 342 €**	
COÛTS SPECIFIQUES hors DFCA					
	- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures…)				
	- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires…)			60 €	
	- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs…)				
	- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels…)				
	- Frais fonctionnement composante (DFCA montant divisé par 2)			396 €	
	- Frais personnel composante (DFCA montant divisé par 2)			792 €	
	- Autres frais spécifiques				
	TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			**456 €**	
I - TOTAL COÛTS COMPOSANTES				**1 798 €**	
II - TOTAL COÛTS DFCA			25%	**749 €**	Pourcentage DFC
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS DFCA (II)				**2 548 €**	
MARGE	*(doit être > 0)*		*15,00%*	450 €	

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	**255 €**
dont coûts directs	180 €
dont coûts DFCA	75 €
Coût complets de l'heure de formation	**14,15 €**
Marge sur coûts directs	120 €
en % du tarif de vente	*47,1%*
Marge sur coûts complets	**#DIV/0!**
en % du tarif de vente	*#DIV/0!*
Nombre minimum de stagiaires	8

ancé

CA

Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2021-2022

Année universitaire : 2021-2022

Composante : Institut universitaire de technologie 2 (IUT 2)

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : Business Administration

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 14/06/2021

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Isabelle RUFFLE

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	16	20
Formation continue	0	
Contrat d'apprentissage	0	
Contrat de professionnalisation	0	
Reprise d'études non financée	0	

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP : Non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

L'IUT-2 de Grenoble, dispense un enseignement de gestion qui prépare au Diplôme Universitaire "Business administration.

Il a pour finalité d'accueillir:

- prioritairement des étudiants étrangers issus des universités partenaires avec des connaissances générales en management et commerce;

- des étudiants issus des universités non partenaires avec des connaissances générales en management et commerce.

Il pourra accueillir des étudiants de deuxième année des départements de l'IUT 2 qui pourront suivre certains modules de ce DU.

Durée de la formation :

La préparation du Diplôme Universitaire "Business administration s'étend sur deux semestres, avec possibilité aux étudiants de s'inscrire au choix pour suivre un semestre d'études (automne ou printemps), ou pour l'année entière.

Découpage des enseignements :

L'enseignement dispensé se décompose en une formation encadrée et une formation dirigée :

- la formation encadrée comprend des cours;

- la formation dirigée s'articule autour de travaux personnels, d'exposés et d'activités de synthèse.

Volume des enseignements :

- le volume horaire global de la formation du semestre d'automne est de 148 heures

- le volume horaire global de la formation du semestre de printemps est de 152 heuresures

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Le DU Business administration a pour finalité d'accueillir:

- prioritairement des étudiants étrangers issus des universités partenaires avec des connaissances générales en management et commerce;

- des étudiants issus des universités non partenaires avec des connaissances générales en management et commerce.

2.2 Conditions d'admission

Sur dossier

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation :

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : Semestre 1 : 148 heures ; Semestre 2 : 152 heures

Nombre d'ECTS : 30 ECTS par semestre

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

MCC.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

1/ Organisation des enseignements pour le semestre d'automne (30 ECTS) :

- Tous les cours sont obligatoires.

- Les enseignements se déroulent en langue anglaise.

2/ Organisation des enseignements pour le semestre de printemps (30 ECTS) :

L'UE C totalise 14 ECTS.

Pour l'UE IMM « Management international et Marketing, **les étudiants devront choisir 4 cours sur 5 proposés** pour un total de 16 ECTS**.**

Les enseignements se déroulent en langue anglaise.

Unités d'enseignement :

Matières et unités d'enseignement sont affectées de coefficients selon la répartition figurant au tableau annexé.

Unités d'automne (Autumn semester) :

- International business communication (communication internationale d'entreprise)

- Entrepreneurship (entrepreneuriat)

- Innovation management and strategic management (management de l'innovation et management stratégique)

- Internationale finance (finance international)

- Entrepreuneurial Marketing Challenges (défis marketing entrepreneuriaux)

- Creativity Tools for Business (outils de créativité pour les entreprises)

- French Culture (Culture française)

- French language for foreigners (Français langue étrangère)

Semestre de printemps

Unité d'enseignement C : Tronc commun

- French language for foreigners (Français langue étrangère)

- French culture (culture française)

- Sociology of Consumption (sociologie de la consommation)

- Global perspectives and intercultural team communications (perspectives mondiales et communications des équipes interculturelles)

- Geopolitics (géopolitique)

Unité d'enseignement IMM : International Management and Marketing

- International business and purchasing (commerce international et achats)

- Services Marketing

- Export marketing (marketing de l'export)

- Human Resources (ressources humaines)

- Business and Innovation (management et innovation)

Enseignement du sport

L'enseignement du sport est facultatif. Il donne lieu à une majoration de la moyenne générale.

La majoration est égale aux points de la note obtenue si celle-ci est supérieure à 10, multipliées par 0.025.025.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La présence en cours et travaux dirigés est obligatoire et contrôlée.

Un étudiant absent plus de 2 fois dans la même matière, sans justification valable, ne peut se présenter aux épreuves de contrôle continu dans la matière correspondante.

Absences aux examens :

L'absence injustifiée à une épreuve entraîne la défaillance de l'étudiant à la session et donc l'impossibilité d'obtenir le diplôme.

Les étudiants qui justifient leur absence à une épreuve peuvent, sur décision du responsable pédagogique de la formation, bénéficier d'un rattrapage. L'absence à une épreuve de rattrapage entraîne, quel qu'en soit le motif, la défaillance de l'étudiant et donc l'impossibilité d'obtenir le diplôme.

III. Résultats

Article 5 : Jury

A la fin de chaque semestre

Article 6 : Conditions de validation de la formation

L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier. Les étudiants sont tenus de se présenter aux épreuves organisées dans le cadre de ce contrôle.

Des notes sont attribuées dans chaque matière. Les contrôles sont évalués par des valeurs numériques, entières ou non, comprises entre 0 et 20.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 3000 euros

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération : Les étudiants en provenance d'universités partenaires sont exonérés des frais de scolarité.

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

UGA Université Grenoble Alpes

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : IUT2 Grenoble

Année universitaire 2021-2022

Année de la Formation/Domaine/Mention : DU Business Administration, Autumn Semester
Parcours-type :
Parcours pédagogique (le cas échéant) :
Responsable de la Formation : Isabelle RUFFLE
Responsable de l'Année :

Code Diplôme :
Code VDI :
Code Etape :
Code VET :

Date approbation CFVU :
Régime Formation
Modalité Formation

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES			
					1ère session					Session de rattrapage								
					Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	CM	TD	CM/TD	TP
SEMESTRE 1																		
Communication internationale d'entreprise (International Business Communcation)		O	4	1	E/O	1						E/O		1	18			
Entrepreneuriat (Entrepreneuship)		O	4	1	E/O	1						E/O		1	18			
Management de l'innovation et management stratégique (Innovation Management and Strategic Management)		O	4	1	E/O	1						E/O		1	18			
Finance internationale (International Finance)		O	4	1	E/O	1						E/O		1	18			
Défis marketing entrepreneuriaux (Entrepreneurial Marketing Challenges)		O	4	1	E/O	1						E/O		1	18			
Outils de créativité pour les entreprises (Creativity Tools for Business)		O	4	1	E/O	1						E/O		1	18			
Culture française (French Culture)		O	3	1	E/O	1						E/O		1	20			
Français langue étrangère (French Languague for Foreigners)		O	3	1	E/O	1						E/O		1	20			
Total ECTS / Semestre			**30**		Total Nbre d'heures										148,00			

Commentaires :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national

UGA Université Grenoble Alpes

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : IUT2 Grenoble

Année universitaire 2021 - 2022

Année de la Formation/Domaine/Mention : DU Business Administration, Spring Semester
Parcours-type :
Parcours pédagogique (le cas échéant) :
Responsable de la Formation : Isabelle RUFFLE
Responsable de l'Année :

Code Diplôme :
Code VDI :
Code Etape :
Code VET :

Date approbation CFVU :
Régime Formation
Modalité Formation

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES			
					1ère session					Session de rattrapage								
					Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	CM	TD	CM/TD	TP
SEMESTRE 2																		
UE C Culture et Management (Core cultural and management courses)		O	**14**	**5**														
Français langue étrangère (French Languague for Foreigners) -Obligatoire		O	2,5	1	E/O	1						E/O		1	20			
Culture française (French Culture) - obligatoire		O	2,5	1	E/O	1						E/O		1	20			
Sociologie de la consommation (Sociology of Consumption)		O	3	1	E/O	1						E/O		1	16			
Perspectives internationales et communications d'équipe interculturelle (Global Perspectives and Intercultural Team Communications)		O	3	1	E/O	1						E/O		1	16			
Géopolitique (Geopolitics)		O	3	1	E/O	1						E/O		1	16			
UE IMM : Management international et Marketing (International Management and Marketing)		X	**16**	4														
Management des ressources humaines (Human Resources)		O	4	1	E/O	1						E/O		1	16			
Commerce international et achats (International Business and Purchasing)		O	4	1	E/O	1						E/O		1	16			
Business et Innovation (Business and Innovation)		O	4	1	E/O	1						E/O		1	16			
Marketing de l'export (Export Marketing)		O	4	1	E/O	1						E/O		1	16			
Marketing des services (Services Marketing)		O	4	1	E/O	1						E/O		1	16			
Total ECTS / Semestre			**30**											Total Nbre d'heures	152,00			

Commentaires :

Dans l'UE C, toutes les matières sont obligatoires.

Dans l'UE IMM, Management international et Marketing, **l'étudiant doit choisir 4 matières sur 5 proposées.**

Le sport donne lieu à une majoration de la moyenne générale égale à la note obtenue (si >=10) multipliée par 0,025.

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national

Année universitaire concernée : 2021-2022 Date de la demande : 26 avril 2021

Demande effectuée par :
Nom : HENRI
Prénom : Gilles
Fonction : Directeur composante PhITEM

Composante : PhITEM
Département (le cas échéant) :

Autre structure :

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : STS

Intitulé de la formation : Passeport Recherche en Physique

Type de formation : ☒ DU ☐ DIU Autres ☐ Précisez le type de formation

Date de présentation en Conseil de composante : 27 mai 2021

Année Universitaire ou date de la suppression : 2021-2022

Éléments de contexte de la demande :

Raisons qui motivent la demande de suppression de la formation : DU / DIU / Autres

Le DU Passeport Recherche concernait le public de Licence de 1ière et 2ième année de la mention de licence de Physique pour apporter un enseignement orienté vers la recherche et faire la continuité avec le DU de « magistère de Physique » qui concerne les étudiants du L3 au M2 des mentions de physique. Ce DU avait été rattaché à PhITEM pour des raisons pédagogiques.

A partir de septembre 2021, nous proposons un nouveau parcours accrédité « Physique recherche » au sein de la mention Physique. Ce parcours ouvert uniquement en L1 et L2 répond à la même continuité pédagogique que le DU afin d'alimenter le DU « magistère de physique » toujours existant, qui s'adresse aux étudiants du L3 Physique et Physique-chimie et se poursuit en M1 et M2.

C'est pourquoi le DU « Physique recherche » n'a plus lieu d'être et doit être maintenant supprimé.

Année universitaire concernée : 2021-2022 Date de la demande : 26 avril 2021

Demande effectuée par :
Nom : HENRI
Prénom : Gilles
Fonction : Directeur composante PhITEM

Composante : PhITEM
Département (le cas échéant) :

Autre structure :

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : STS

Intitulé de la formation : Le Bâtiment durable, outil de la transition énergétique

Type de formation : ☒ DU ☐ DIU Autres ☐ Précisez le type de formation

Date de présentation en Conseil de composante : 27 mai 2021

Année Universitaire ou date de la suppression : 2021-2022

Éléments de contexte de la demande :

Raisons qui motivent la demande de suppression de la formation : DU / DIU / Autres	Le DU Batiment durable avait été proposé à l'origine pour répondre aux besoins du Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines (CMVRM) de Mâcon en proposant une formation pour ses agents sur la problématique du défi de la transition énergétique. Depuis 4 ans, le CMVRH de Macon a supprimé cette formation de son catalogue ce qui a tari le flux de candidats à ce DU, en effet la quasi-totalité des candidats étaient des agents de l'état provenant du CMVRM de Macon. C'est pourquoi nous proposons la fermeture définitive du DU Batiment durable.

Année universitaire concernée : 2021-2022 Date de la demande : 20/05/2021

Demande effectuée par :

Nom DELHOTEL
Prénom ISABELLE
Fonction RESPONSABLE SCOLARITE

Composante : UFR ARSH
Département (le cas échéant) : PHILOSOPHIE

Autre structure :

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : SHS

Intitulé de la formation : Penser les sciences : approches philosophiques, sociologiques et historiques
Type de formation : ☒ DU ☐ DIU Autres ☐ Précisez le type de formation

Date de présentation en Conseil de composante : 6 mai 2021

Année Universitaire ou date de la suppression : dernière année 20-21 – suppression pour 21-22

Éléments de contexte de la demande :

Raisons qui motivent la demande de suppression de la formation : DU / DIU / Autres	– Vivier en partie épuisé (EC et C du domaine ST) –Recomposition disciplinaire de l'équipe pédagogique (moins de ressources en philosophie des sciences formelles et de la nature) – Nouvelle maquette 2021-26 impliquant moins de possibilité de cours mutualisés avec ce DU

Année universitaire concernée : 2021-2022 Date de la demande : 20/05/21

Demande effectuée par :

Nom	DELHOTEL
Prénom	ISABELLE
Fonction	RESPONSABLE SCOLARITE

Composante : UFR ARSH
Département (le cas échéant) : HISTOIRE DE L'ART

Autre structure :

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : SHS

Intitulé de la formation : Guide-conférencier des musées et des monuments historiques : conception/médiations des patrimoines

Type de formation : ☒ DU ☐ DIU Autres ☐ Précisez le type de formation

Date de présentation en Conseil de composante : 6 mai 2021

Année Universitaire ou date de la suppression : dernière année 20-21 – suppression 2021-22

Éléments de contexte de la demande :

Raisons qui motivent la demande de suppression de la formation : DU / DIU / Autres	Le DU Guide conférencier était adossé au Master 2 histoire de l'art – métiers des musées, monuments historiques et des sites qui n'est plus proposé dans le cadre de la campagne d'accréditation 2021-26 **Réorganisation du parcours professionnalisant de master 1 et 2, qui nécessite un recentrement sur des problématiques différentes (expositions et musées). Le départ de collègues qui animaient jusque-là ce DU et le moindre intérêt porté par nos nouveaux titulaires, sont également une raison de cette suppression.**

ANNEXES 8

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
DGD FORMATION

TARIFS FORMATION INITIALE SPECIFIQUES - OFFRE DE FORMATION ACCREDITEE - ANNEE 2021-2022 - AVIS CFVU

Composante	Type de Formation Licence, Lpro, Master Autres	Libellé complet de la formation A (Année Mention - Parcours / Autres)	Tarif FI spécifique ODF A 2020-2021	Tarif FI spécifique ODF A 2021-2022	Tarif FI spécifique ODF A Cadre (mission de coopération internationale, EAD..)	Modifications entre 2020-2021 et 2021-2022 Précisions	Observations
Faculté de Droit	Capacité (CAPA)	Capacité en droit 1ère année et 2ème année	380,00	400,00	EAD	Création tarif unique par diplôme pour faciliter le paiement en ligne. Exigence soutenabilité financière dans un contexte financier contraint.	Etudiants non bacheliers. Prestations pédagogiques : déclinaison selon 1ère inscription / redoublement : CAPA : redoublem. 380€
Faculté de Droit	Licence	Licence en droit L1 L2 L3	440,00 L1 480,00 L2 500,00 L3	500,00	EAD	Création tarif unique par diplôme pour faciliter le paiement en ligne. Exigence soutenabilité financière dans un contexte financier contraint.	Tout public. Prestations pédagogiques : déclinaison selon 1ère inscription / redoublement : 450€ redoublem.
Faculté de Droit	Master	M1 mention droit Parcours Droit des affaires	530,00	550,00	EAD	Création tarif unique par diplôme pour faciliter le paiement en ligne. Exigence soutenabilité financière dans un contexte financier contraint.	Sur sélection. Prestations pédagogiques : déclinaison selon 1ère inscription / redoublement : 500€ redoublem.
Faculté de Droit	Master	M1 mention droit Parcours Droit privé fondamental	530,00	550,00	EAD	Création tarif unique par diplôme pour faciliter le paiement en ligne. Exigence soutenabilité financière dans un contexte financier contraint.	Sur sélection. Prestations pédagogiques : déclinaison selon 1ère inscription / redoublement : 500€ redoublem.
Faculté de Droit	Master	M1 mention droit Parcours Droit public général	530,00	550,00	EAD	Création tarif unique par diplôme pour faciliter le paiement en ligne. Exigence soutenabilité financière dans un contexte financier contraint.	Sur sélection. Prestations pédagogiques : déclinaison selon 1ère inscription / redoublement : 500€ redoublem.

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
DGD FORMATION

TARIFS FORMATION INITIALE SPECIFIQUES - OFFRE DE FORMATION ACCREDITEE - ANNEE 2021-2022 - AVIS CFVU

Composante	Type de Formation Licence, Lpro, Master Autres	Libellé complet de la formation A (Année Mention - Parcours / Autres)	Tarif FI spécifique ODF A 2020-2021	Tarif FI spécifique ODF A 2021-2022	Tarif FI spécifique ODF A Cadre (mission de coopération internationale, EAD..)	Modifications entre 2020-2021 et 2021-2022 Précisions	Observations
Faculté de Droit	Master	M1 mention droit Parcours Droit international et européen	530,00	550,00	EAD	Création tarif unique par diplôme pour faciliter le paiement en ligne. Exigence soutenabilité financière dans un contexte financier contraint.	Sur sélection. Prestations pédagogiques : déclinaison selon 1ère inscription / redoublement : 500€ redoublem.
Faculté de Droit	Master	M2 Mention Droit international Parcours Sécurité internationale, cybersecurité et défense	1 810,00	2 000,00	EAD	Création tarif unique par diplôme pour faciliter le paiement en ligne. Exigence soutenabilité financière dans un contexte financier contraint.	Sur sélection. Prestations pédagogiques : déclinaison selon 1ère inscription / redoublement : 1800€ redoublem.
Faculté d'Economie	Licence	Mention économie gestion parcours économie gestion L1 L2 L3 Licence en un an	1020 euros, redoublant avec plus de 30 crédits à valider 510 euros, redoublant avec 30 crédits à valider ou moins 255 euros	1020 euros, redoublant avec plus de 30 crédits à valider 510 euros, redoublant avec 30 crédits à valider ou moins 255 euros	EAD		Boursier :exonération de 50%
Faculté d'Economie	Master	M1 Mention Economie des organisations	1140 euros, redoublant plus de 30 crédits à valider 570 euros, redoublant avec 30 crédits à valider ou moins 285 euros	1140 euros, redoublant plus de 30 crédits à valider 570 euros, redoublant avec 30 crédits à valider ou moins 285 euros	EAD		Boursier :exonération de 50%
Faculté d'Economie	Master	M1 Mention Economie du développement	1140 euros, redoublant plus de 30 crédits à valider 570 euros, redoublant avec 30 crédits à valider ou moins 285 euros	1140 euros, redoublant plus de 30 crédits à valider 570 euros, redoublant avec 30 crédits à valider ou moins 285 euros	EAD		Boursier :exonération de 50%
Faculté d'Economie	Master	M2 Mention Economie des organisations parcours ingiénerie économique parcours stratégies economiques du sport et du tourisme parcours ressources humaines, organisation, conduite du changement	1800 euros, redoublant avec plus de 30 crédits à valider 900 euros, redoublant avec 30 crédits à valider ou moins 450 euros	1800 euros, redoublant avec plus de 30 crédits à valider 900 euros, redoublant avec 30 crédits à valider ou moins 450 euros	EAD		Boursier :exonération de 50%

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
DGD FORMATION

TARIFS FORMATION INITIALE SPECIFIQUES - OFFRE DE FORMATION ACCREDITEE - ANNEE 2021-2022 - AVIS CFVU

Composante	Type de Formation Licence, Lpro, Master Autres	Libellé complet de la formation A (Année Mention - Parcours / Autres)	Tarif FI spécifique ODF A 2020-2021	Tarif FI spécifique ODF A 2021-2022	Tarif FI spécifique ODF A Cadre (mission de coopération internationale, EAD..)	Modifications entre 2020-2021 et 2021-2022 Précisions	Observations
Faculté d'Economie	Master	M2 Mention Economie du développement parcours gouvernance des organisations pour le développement international parcours économie territoriale et développement	1800 euros, redoublant avec plus de 30 crédits à valider 900 euros, redoublant avec 30 crédits à valider ou moins 450 euros	1800 euros, redoublant avec plus de 30 crédits à valider 900 euros, redoublant avec 30 crédits à valider ou moins 450 euros	EAD		Boursier :exonération de 50%
Faculté d'Economie	Master	M2 Mention Sciences sociales parcours Evaluation et management des politiques sociales	1800 euros, redoublant avec plus de 30 crédits à valider 900 euros, redoublant avec 30 crédits à valider ou moins 450 euros	1800 euros, redoublant avec plus de 30 crédits à valider 900 euros, redoublant avec 30 crédits à valider ou moins 450 euros	EAD		Boursier :exonération de 50%
Faculté d'Economie	Master	M2 Mention Economie de l'environnement, de l'energie et des transports parcours économie de l'énergie et développement durable	1800 euros, redoublant avec plus de 30 crédits à valider 900 euros, redoublant avec 30 crédits à valider ou moins 450 euros	1800 euros, redoublant avec plus de 30 crédits à valider 900 euros, redoublant avec 30 crédits à valider ou moins 450 euros	EAD		Boursier :exonération de 50%
IUT2	BUT	Valable pour 3 départements : Gestion des Entreprises et des Administrations, Carrières Juridiques, Techniques de Commercialisation	SO	7,50	EAD		tarif à l'heure obligatoire/SHN
IUT2	DUT	Valable pour 3 départements : Gestion des Entreprises et des Administrations, Carrières Juridiques, Techniques de Commercialisation	7,50	7,50	EAD		tarif à l'heure obligatoire/SHN
LLASIC	Master	Master 1 didactique des langues, parcours français langue étrangère et seconde	80,00	80,00	EAD		partenariat CNED
LLASIC	Master	Master 2 didactique des langues, parcours français langue étrangère et seconde	80,00	80,00	EAD		partenariat CNED

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
DGD FORMATION

TARIFS FORMATION INITIALE SPECIFIQUES - OFFRE DE FORMATION ACCREDITEE - ANNEE 2021-2022 - AVIS CFVU

Composante	Type de Formation Licence, Lpro, Master Autres	Libellé complet de la formation A (Année Mention - Parcours / Autres)	Tarif FI spécifique ODF A 2020-2021	Tarif FI spécifique ODF A 2021-2022	Tarif FI spécifique ODF A Cadre (mission de coopération internationale, EAD..)	Modifications entre 2020-2021 et 2021-2022 Précisions	Observations
Pharmacie	Master	M2 Mention Ingénierie de la santé Parcours Biohealth Engineering	3500 (droits nationaux non inclus)	1895 (droits nationaux non inclus)	coopération internationale	au vu de la crise sanitaire, le début de la formation, en école thématique coûteuse, se tiendra à distance. Proposition exceptionnellement pour l'année 2021-2022, d'un tarif plus abordable	candidats individuels
Pharmacie	Master	M2 Mention Ingénierie de la santé Parcours Artificial Intelligence for One Health	SO	1 500,00	coopération internationale EAD		nouveau Parcours sur accréditation 2021-2026 Candidats individuels ou de partenaires

2021-2022

Service des Langues

Tarifs des certifications (votés en Conseil du SDL le 27/05/21)

Maintien des tarifs des certifications (tarifs approuvés au CA du 11 /07/19), modification des tarifs TOEIC uniquement.

Tarifs certifications 2021-2022	CLES 2 (B2)	Cles 3 (C1)	TOEIC L &R (présentiel)	TOEIC « Remote Proctoring »	TOEFL	DCL	Linguaskill/Bulats	IELTS
Etudiants UGA	20 €	20 €	58 € (boursiers 48 €) actuellement 55 € (boursiers 45 €)	70 €	235 €	100 €	55 € (boursiers 45€)	188 €
Publics extérieurs à l'UGA	60 €	60 €	90 € actuellement 85 €	100 €	235 €	100 €	85 €	240 €
Formation continue	60 €	60 €	90 € actuellement 85 €	100 €	235 €	100 €	60 €	240 €

Toeic : augmentation des tarifs fixés par la société prestataire ETS global, le coût passe de 37 € HT à 39 € HT. Proposition d'appliquer l'augmentation imposée ainsi que la TVA de 20% soit pour les étudiants de l'UGA : **58 euros au lieu de 55 euros** actuellement (tarif boursiers **48 euros au lieu de 45 euros** actuellement).
Le tarif étudiants autres établissements et formation continue passerait de **85 euros à 90 euros**.

Un tarif spécifique TOEIC à distance (« Remote proctoring ») est proposé : il majore le coût du Toeic L &R «sur place» de 7 euros HT, nous proposons d'appliquer **le tarif de 70 € pour les étudiants de l'UGA et 100 € pour les étudiants des autres établissements et la formation continue.**

Tableau définitif **:**

Tarifs certifications 2021-2022	CLES 2 (B2)	Cles 3 (C1)	TOEIC L &R (présentiel)	TOEIC « Remote Proctoring »	TOEFL	DCL	Linguaskill/Bulats	IELTS
Etudiants UGA	20 €	20 €	58 € (boursiers 48 €)	70 €	235 €	100 €	55 € (boursiers 45€)	188 €
Publics extérieurs à l'UGA	60 €	60 €	90 €	100 €	235 €	100 €	85 €	240 €
Formation continue	60 €	60 €	90 €	100 €	235 €	100 €	60 €	240 €

ANNEXE 9

Université Grenoble Alpes

MCCC

Modalités alternatives en cas de dégradation de la situation sanitaire

Objectifs

- Maintien du présentiel
  - MCCC normales compatibles avec les consignes sanitaires
  - Aménagements potentiels en cas de dégradation de la situation sanitaire : périodes d'examens (étalement), modalités de contrôle des connaissances et compétences.

- Comme en 2019-2020 et 2020-2021 : plusieurs modalités possibles au sein de l'établissement ou d'une composante

- Modalité unique pour l'examen d'une même cohorte

Exception obligatoire pour étudiants isolés Covid aux 2 conditions suivantes DGESIP pour la session de substitution (1 bis ou 2 bis) :

- le jury s'assure de la comparabilité des sujets ;
- les conditions de composition sont les mêmes.

Principes généraux

- Le contrôle de l'assiduité en cours et TD (hors alternants) est suspendu. La présence aux examens emporte assiduité.

- L'impossibilité de tenir l'ensemble des examens en présentiel devra être constatée par le VP formation pour proposer au président de déclencher l'usage des MCCC alternatives au regard des consignes nationales.

Les possibilités d'adaptation des épreuves des examens

- Evolution du ratio évaluation contrôle terminal (CT) et contrôle continu (CC), sous réserve de maintenir une évaluation terminale pour les publics empêchés et en s'efforçant de maintenir les équilibres existants et en garantissant le droit à la seconde chance tel que prévu par la réglementation
- Transformer une évaluation prévue en CC en évaluation unique
- Transformer une évaluation orale en évaluation écrite et vice-versa
- Favoriser l'évaluation sous forme de rendu de travaux pouvant être sous forme numérique. Le délai de prise en compte du sujet et de remise doit être suffisant pour tenir compte des contraintes d'accès à Internet. Si le devoir doit être réalisé dans une durée déterminée (tenant compte du contexte dégradé de composition), en ce cas le sujet doit être en ligne 30 minutes avant le début de la composition et l'heure fixée pour la remise doit être suivie d'une tolérance de 30 minutes. Une modalité de remise alternative à la plate forme doit être identifiée.
- Prévoir un allègement des évaluations prévues en CC ou en CT (pouvant prendre la forme d'un questionnaire en ligne)
- Organiser une évaluation à l'échelle de l'UE
- Remplacer un stage obligatoire à l'étranger, dont l'accès est refusé, par une autre modalité d'évaluation
- Neutraliser totalement ou partiellement une UE, en cas d'impossibilité totale d'évaluer celle-ci

Points de vigilance

- Les adaptations mises en œuvre devront impérativement être portées à la connaissance des candidats dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves. Ces dernières pourront être décalées le cas échéant.

- La communication doit se faire par voie électronique (mails institutionnels, site web)

- Ces modalités peuvent être mises en œuvre sur l'ensemble des formations, qu'elles soient accréditées ou non.

Prolongation l’année universitaire 2021-2022 en cas de déclenchement des modalités alternatives

En cas de dégradation de la situation sanitaire, les étudiants inscrits dans une année diplômante, y compris les DU avec stage, pourraient rencontrer des difficultés pour réaliser leur temps de stage.

Si, pour certaines filières, l'adaptation des activités en télétravail permet d'acquérir une expérience de substitution, pour d'autres, notamment celles associant la délivrance d'un titre en parallèle à la diplomation, le temps présentiel est irremplaçable.

En cas de déclenchement des modalités alternatives, et uniquement dans ce cas, repousser la date de fin d'année universitaire au 31/12/2022 pour ces années diplômantes et les DU avec stage permet de prolonger l'inscription administrative en cours et donc de faire courir les conventions de stage jusqu'au terme de l'année civile.